

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4315 du Mercredi 31 Décembre 2025 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PARLEMENT

Le quinquennat à l'heure de son bilan



Le 22 décembre 2025, le Parlement a tenu une journée parlementaire consacrée à la présentation du livre intitulé: «En toute transparence 2021-2026: bilan du quinquennat» par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, en présence des présidents des deux chambres: Isidore Mvouba pour l'Assemblée nationale et Pierre Ngolo pour le Sénat. (P.3)

MESSAGE DE SA SAINTETE LEON XIV POUR LA 59^e JOURNEE MONDIALE DE LA PAIX



«Que la paix soit avec vous tous!»

L'appel du Pape en faveur d'une paix «désarmée et désarmante»

(P.9)

★ Bonne et Heureuse Année 2026 ★

BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT (BCH)

DSN a donné le top de la construction du siège social (P.2)

ECONOMIE Le Comité ITIE suspend l'adoption du rapport 2023 pour corrections (P.10)

CANAL+ CAN

FIERS ET REUNIS LACAN

LE DECODEUR HD 1 000 FCFA TTC A PARTIR D'EVASION

POUR TOUT REASONNEMENT 30 JOURS OFFERTS A TOUTES LES CHAINES + DSTV ENGLISH PLUS

92 92 CANAL+ CONGO

EDITORIAL

Et ton Bac ?

BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT (BCH)

DSN a donné le top de la construction du siège social

La Banque congolaise de l'habitat (BCH), structure financière qui accompagne le Gouvernement congolais dans la promotion de sa politique de l'habitat décent, entre dans une nouvelle ère avec la construction de son siège social moderne, au cœur de la ville Brazzaville. Les travaux de cet ouvrage ont été lancés vendredi 19 Décembre 2025 par le Président de la République, Denis Sassou Nguesso. Riche en couleurs, la cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux membres du Gouvernement, du corps diplomatique, de plusieurs personnalités politiques, administratives, municipales et financières.

Avec la construction de son siège social, situé avenue Amilcar Cabral, la BCH a franchi une étape historique. C'est un projet cadrant avec la vision du Président de la République qui consiste à renforcer l'écosystème financier national et à promouvoir l'accès au logement pour tous. Ce futur immeuble moderne, un R+7, offrira un cadre de travail performant aux agents et améliorera la qualité des services rendus aux clients. Le bâtiment aura une emprise au sol de 525m². Il abritera 186 postes de travail, six salles de réunion de 12 places chacune, une grande salle polyvalente de 100 places, une zone dédiée aux services des agences, aux clients VIP et aux gros déposants, puis une autre zone réservée aux distributeurs automatiques des billets (DAB) ainsi qu'un data center. Les travaux, exécutés par la société Mat Construction, dureront 18 à 24 mois.

Le président du Conseil d'administration



... à la pose de la première pierre.



Le Président de la République procédant ...



Le Président Denis Sassou-Nguesso...

deux piliers: la digitalisation, en vue de s'arrimer aux bonnes pratiques observées sur le plan international et le financement de l'habitat, pour enfin réaliser l'objet social de la banque. La construction du siège social traduit, a poursuivi son directeur général, la solidité retrouvée de l'institution et sa capacité à se projeter dans l'avenir.

A cette cérémonie, le ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, s'est fait représenter par le ministre des Hydrocarbures Bruno Jean-Richard Itoua, qui a mis en lumière le rôle central de la BCH dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat et du logement social, conformément au Plan national de développement (PND) 2022-2026.

Il a rappelé que, si à ce jour la banque est en mesure de construire son siège, "c'est grâce à la volonté politique du Président de la République", qui a soutenu son redressement après une période difficile. L'État a mobilisé les ressources nécessaires pour renforcer le capital de la BCH, restaurer sa crédibilité et lui permettre de retrouver l'équilibre financier.

Le ministre Bruno Jean-Richard Itoua a en outre souligné que ce projet est bien plus qu'un investissement immobilier. Il constitue un gage de crédibilité,



La maquette du futur siège de la BCH

de confiance et de solidité pour cette banque publique, dans un environnement financier exigeant. Il a également insisté sur l'impact économique et social du chantier, qui générera des emplois et contribuera, à terme, à renforcer le financement de l'habitat au bénéfice des ménages congolais.

Après la série des allocutions, le Président Denis Sassou Nguesso a posé la première pierre lançant, ainsi, les travaux de construction de cet édifice. S'en est suivie la visite des panneaux explicatifs du projet. Par ce geste symbolique, le Chef de l'État a réaffirmé son

engagement en faveur d'un Congo qui se construit, se modernise et avance sur la voie du développement.

La construction du futur siège de la BCH consolide la place de la banque dans le paysage financier national. Elle se positionne comme un acteur clé de la promotion de l'habitat et du logement social. Ce projet incarne l'ambition d'une banque publique forte, moderne, résolument tournée vers l'avenir et au service du développement économique et social du Congo.



... posant avec les officiels.

partemental et municipal, député-maire de Brazzaville, Dieudonné Batsimba, a, dans son mot de bienvenue, salué le projet "structurant qui s'inscrit dans la dynamique de modernisation de la capitale". Il a souligné que ce futur siège ne sera pas un simple bâtiment administratif, mais un symbole du progrès, du développement urbain et de la confiance placée dans les institutions publiques. Une réalisation, selon le député-maire de Brazzaville, participant à l'embellissement de la ville et renforçant son rôle de capitale moderne et attractive.

S'exprimant à son tour, le directeur général de la Banque Congolaise de l'Habitat Oscar Ephraïm Ngolé a rappelé la mission sociale de l'institution financière. "Créée en 2007 dans le cadre d'un partenariat stratégique entre l'État congolais et l'État tunisien, la banque a été conçue pour financer l'habitat et l'immobilier, afin de faciliter l'accès des Congolais au logement décent et à coût abordable". La BCH, a-t-il précisé, dispose aujourd'hui d'un capital social de plus de 30 milliards de Francs CFA. Elle est implantée à Brazzaville, Pointe-

Noire, Dolisie et Ouesso; ce qui lui permet d'être plus proche des populations. Le directeur général a également mis en avant la nouvelle dynamique de la banque marquée par des réformes internes; le renforcement de la gouvernance et l'élaboration d'un nouveau plan stratégique 2026-2030 qui sera soumis très prochainement à ses organes de gouvernance pour approbation. Ce nouveau plan stratégique qui a l'ambition de poser les bases de modernisation et de développement de la banque, est constitué de

PARLEMENT

Rendre compte du quinquennat

Le 22 décembre 2025, le Parlement a tenu une journée parlementaire consacrée à la présentation du livre intitulé: «En toute transparence 2021-2026: bilan du quinquennat» par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, en présence des présidents des deux chambres: Isidore Mvouba pour l'Assemblée nationale et Pierre Ngolo pour le Sénat.

Isidore Mvouba a ouvert les travaux en ancrant cette journée dans le cadre du contrôle et de l'évaluation de l'action gouvernementale. Il a souligné la volonté partagée des institutions de renforcer le dialogue républicain dans un esprit de responsabilité, appelant le peuple congolais à faire confiance au Président de la République pour poursuivre le développement du pays. Publié par Focus Média, cet ouvrage de 225 pages est à la fois documenté et illustré. Il ne s'agit pas d'une simple compilation de données ni d'un exercice administratif. Selon Anatole Collinet Makosso, il représente un acte politique fort, un symbole de transparence et



Après la présentation du livre, la photo de famille

de responsabilité. Le Premier ministre a précisé que l'heure est venue de rendre compte au peuple sur le quinquennat du Président, à moins de trois mois de la fin de son mandat. «J'ai choisi le livre comme outil d'éducation pour mener à bien cette mission. Il témoigne de notre engagement envers un État responsable, démontrant que transparence et responsabilité sont les bases d'une confiance durable entre l'État et les citoyens», a-t-il ajouté. En justifiant l'importance de présenter ce livre au Parlement, Anatole Collinet Makosso a rappelé que l'élection au suffrage universel confère la légitimité tant au Président qu'aux parlementaires. «Ce livre vous est destiné pour que vous puissiez rendre compte au peuple. Il est conçu pour accompagner

vos mission constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques. Vous y découvrirez des éléments essentiels», a-t-il dit. Le Premier ministre a focalisé sa présentation sur des indicateurs macroéconomiques, des avancées dans des secteurs clés, des progrès sociaux significatifs, ainsi que sur les engagements internationaux. Quatre points centraux pour garantir une lecture uniforme du livre par les parlementaires. «Ces données sont mesurables, vérifiables et objectives. Les acquis sont tangibles, notamment dans les infrastructures routières et l'énergie. Trois choses à retenir de ce livre: une vision, une méthode et une trajectoire», a-t-il souligné. Il a encouragé les parlemen-

taires à s'approprier cet ouvrage et à l'utiliser comme un outil de travail: «Un support pour vos commissions, vos rapports, vos orientations et vos propositions. Ce document est conçu pour évoluer, corriger, améliorer et anticiper. Le Congo progresse, peut-être lentement, mais avec constance et détermination. Avançons ensemble vers un pacte de confiance, de responsabilité et d'espérance pour l'avenir du Congo», a conclu Anatole Collinet Makosso. Clôturant les travaux, Pierre Ngolo a indiqué que cet ouvrage dépasse le cadre d'un simple rapport sur l'action présidentielle. «C'est avant tout un engagement pour la vérité, la pédagogie et la responsabilité», a-t-il affirmé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PARLEMENT

«Combattre les antivaleurs»

Le 23 décembre 2025, les deux chambres du Parlement ont clôturé leurs sessions budgétaires sous la présidence d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et Pierre Ngolo, président du Sénat.

M. Isidore Mvouba a félicité Pascal Tsaty-Mabiala et Jérémie Lissouba, nouvellement élus respectivement président du conseil national et secrétaire général de l'UPADS, à la suite du congrès qui s'est tenu du 20 au 22 novembre derniers. Le président de l'Assemblée nationale a également évoqué la journée parlementaire dédiée à la présentation du livre sur le quinquennat 2021-2026 du Président de la République. «Le Congo progresse vers un développement durable et inclusif grâce à la résilience du peuple et à l'ingéniosité du Président Denis Sassou-Nguesso», a-t-il déclaré.

Pour Isidore Mvouba, l'élection présidentielle sera un moment crucial pour le peuple congolais afin de réaffirmer son engagement envers la paix, l'unité nationale et le progrès collectif, tout en soulignant l'importance de maintenir la cohésion nationale. «L'année 2026 sera celle où le Congo confirmera sa maturité démocratique. Le peuple a fortement demandé à Denis Sassou-Nguesso de se porter candidat à l'élection présidentielle de mars 2026», a-t-il rappelé.

Dans son discours, Pierre Ngolo a évoqué le discours sur l'état de la nation du Chef de l'État prononcé le 28 novembre 2025 devant le Parle-

ment, où il avait réaffirmé sa détermination à maintenir le Congo sur la voie du développement tout en dénonçant fermement les phénomènes des Bébés-noirs et des Kulunas. Le président du Sénat a salué l'opération menée par le DGSP. Pour lui, le chemin vers le développement passe impérativement par la discipline et la rigueur. «Il faut lutter systématiquement contre les habitudes et comportements qui entraînent des pertes de recettes pour l'État et le détournement des biens publics. Nous devons combattre les antivaleurs», a-t-il insisté. Il a appelé les sénateurs à éviter les discours excessifs et



Pierre Ngolo

extrêmes à l'approche de la présidentielle. «Notre mission est d'expliquer au peuple d'où nous venons et d'indiquer la trajectoire à suivre pour notre avenir. L'élection présidentielle doit être un rendez-vous démocratique qui consolide la paix et



Isidore Mvouba

illustre la maturité de chacun», a-t-il affirmé. À noter que l'Assemblée nationale a adopté 10 affaires sur 15 inscrites à l'ordre du jour, tandis que le Sénat a adopté 11 affaires sur 15.

KAUD

ASSAINISSEMENT URBAIN

Pointe-Noire se dote d'équipements d'entretien routier

Le ministre de l'Assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, Juste Désiré Mondelé, a patronné à Pointe-Noire le 12 décembre 2025, la cérémonie de remise d'engins et équipements d'assainissement et d'entretien routier, don du Gouvernement japonais à la ville océane. En présence du préfet Pierre Cébert Iboko Onagha, de la présidente du Conseil municipal et départemental de Pointe-Noire, Mme Evelyn Tchitchelle Moe-Poaty, du conseiller chef de mission adjoint de l'ambassade de Japon en République du Congo, Maekawa Hiro-nobu, notamment.

Ce don d'une valeur de plus de 80 millions de FCFA fait suite à l'accord de coopération signé à Braz-



Après la remise officielle d'équipement d'entretien routier

zaville le 17 novembre 2022 entre Denis Christel Sassou-Nguesso, ministre de la coopération inter-

nationale et du partenariat public-privé, et l'ambassadeur du Japon (Suite en page 5)

Editorial

Et ton Bac ?

Suivant une nouvelle mesure adoptée par le Parlement, de nouvelles conditions sont imposées aux prétendants à un mandat électif public. Par-dessus leur moralité qui doit être impeccable, la nationalité congolaise etc... il faudra aussi posséder son Bac. Nos députés, qui s'alarment du niveau de productivité trop bas des élus, veulent imposer une élévation par le diplôme, estimant sans doute qu'un élu qui n'a pas son Bac ne peut être qu'un cancre. Inapte à gérer les affaires de la Nation.

Le mot – horrible – utilisé pour justifier une telle mesure absurde est « assainir ». Et assainir, à l'entendement de nos députés, veut dire rendre la fonction plus élitiste, écarter les sans-diplômes : ceux qui sont les moins qualifiés et qui ne portent pas serviette en cuir et cravate. Dans un pays où nous n'avons pas de costume national, cela peut même se concevoir. Mais pour quel gain dû au diplôme devrions-nous nous embarrasser de contraintes superfétatoires ? Le Congo brille-t-il aujourd'hui en économie, en éducation, en sport même du fait de ses diplômés ?

A supposer qu'avoir ou non le Bac soit un critère favorisant, le bilan actuel de l'économie en ruines de notre pays est-il donc le fait d'incultes ignares ? Le Congo va-t-il à vau-l'eau parce que dirigé par des gens au-bas diplôme ? Il y a des faux débats comme il y a des faux problèmes : imposer d'avoir le baccalauréat avant de prétendre entrer en politique fait partie des fausses solutions. Tout comme demander, alors que nous voulons bâtir une démocratie par essence pluraliste et même libérale, de s'inscrire au préalable à un parti politique avant tout. Nous tâtonnons et cherchons notre voie, mais de le savoir ne nous prémunit pas des maladresses dommageables.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

RMT MINDOULI SUCCURSALE CONGO
Siège social : Centre-ville, S/C Cabinet MAYABEL
03 Rue de Sima-Mbondo,
Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM N° CG-PNR-01-2025 -B21-00001.

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions du gérant de la société **RMT I&E GMBH**, du 1^{er} Décembre 2025, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 16 Décembre 2025, enregistré au domaine et timbres en date du 17 Décembre 2025, sous le folio 237/35 N°10743, il a été décidé :

- De la fermeture et de la radiation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, de la succursale «**RMT MINDOULI SUCCURSALE CONGO**», en République du Congo.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-01689**, du **18 Décembre 2025**.

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B21-00001**.

Fait à Pointe-Noire, le 22 Décembre 2025.

Pour insertion.
- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

TotalEnergies EP Congo au chevet des enfants démunis de Ngoyo et Djeno

À l'approche des fêtes de fin d'année, TotalEnergies EP Congo renforce son engagement sociétal en faveur des populations vulnérables du 6^e arrondissement de Pointe-Noire. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise, cette grande société pétrolière a procédé le vendredi 19 décembre 2025 à une importante remise de jouets et de vivres à la Mairie de Ngoyo, au bénéfice des enfants démunis et des orphelinats des dix quartiers que compte cet arrondissement ainsi que ceux de Djeno. Une action solidaire destinée à offrir à ces enfants des moments de joie et de réconfort, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

Depuis 2020, TotalEnergies EP Congo s'inscrit durablement aux côtés de la Mairie de Ngoyo pour soutenir les familles en situation de précarité. Cette nouvelle initiative illustre la volonté de l'entreprise d'agir concrètement en faveur du développement humain, en plaçant la solidarité et le partage au cœur de ses actions. S'exprimant au nom de la direction générale de TotalEnergies EP Congo, Edgard Viaudo-Bouti a souligné la portée de ce geste: «Ce don est placé sous le signe du partage et de la solidarité. Il traduit notre engagement à contribuer au bonheur des enfants, en particulier les plus vulnérables. À travers cette initiative, TotalEnergies EP Congo entend créer de la valeur partagée, soutenir le développement humain et améliorer durablement les conditions de vie

des communautés locales. Nous remercions l'ensemble des parties prenantes pour leur mobilisation. Aux enfants et aux familles bénéficiaires, que ces jouets et ces vivres apportent réconfort, espoir et joie.»

Pour l'administrateur-maire de Ngoyo, Genest Wilfrid Paka Banthoud, ce don dépasse le cadre d'une simple action caritative. Il s'agit, selon lui, d'un acte profondément humaniste, en droite ligne avec les orientations du Président



Remise symbolique de jouet par Marie-Laure Balou de TotalEnergies EP Congo à l'administrateur-maire de Ngoyo Genest Wilfrid Paka Banthoud



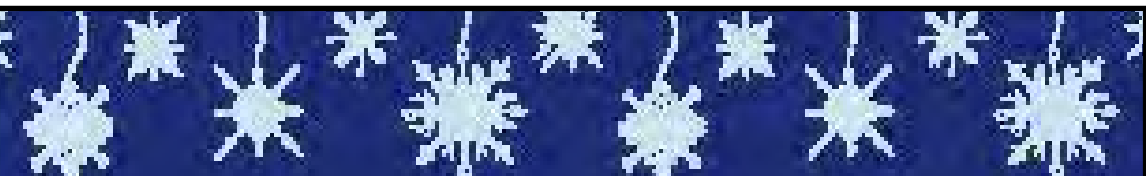
Photo de famille entre la délégation de TotalEnergies EP Congo, les enfants et l'administrateur-maire

de la République, Denis Sassou-Nguesso. «TotalEnergies EP Congo est restée fidèle à sa promesse. Ce geste n'est pas seulement un acte de générosité, mais une véritable action de responsabilité sociale. Il contribue à la lutte contre les inégalités, rassemble les communautés autour des valeurs d'amour et de solidarité, et redonne force, joie et espoir aux familles bénéficiaires. Je prends l'engagement de veiller à l'acheminement effectif de ces dons vers les familles et les enfants

qui en ont besoin», a-t-il affirmé. La cérémonie a été marquée par une remise symbolique de jouets à six enfants, illustrant l'impact direct de cette action sur les bénéficiaires. Au total, 800 jouets, accompagnés de vivres composés notamment de sacs de riz, bidons d'huile, cartons de poisson salé, tomates et autres denrées alimentaires ont été distribués le 22 décembre à la case communautaire "Le Mwanz", de Djeno, lors d'une cérémonie

d'arbre de Noël organisée par la mairie de Ngoyo, en partenariat avec TotalEnergies EP Congo. À travers cette initiative, TotalEnergies EP Congo confirme son rôle d'acteur citoyen engagé, soucieux de contribuer au bien-être des communautés locales et de promouvoir un développement inclusif et solidaire. Un engagement salué par les autorités locales et les populations bénéficiaires, à la veille des festivités de fin d'année.





Dr Alemayehu Gebremariam AGENA, Représentant Résident de CRS au Congo, et toute son équipe vous souhaitent une excellente année 2026, pleine de paix, de succès et de belles collaborations.

Merci pour la confiance et le partenariat engagé tout au long de l'année écoulée.

Nous sommes Impatients de bâtir ensemble de nouveaux succès au service de nos communautés !

B
O
N
N
E

20
26

E ANNEE

CRS

LOI DE FINANCES 2026

Les établissements publics devront domicilier leurs ressources au trésor public

Le Parlement a adopté, les 20 et 21 décembre 2025, la loi de finances pour l'année 2026. Les travaux étaient présidés par Isidore Mvoubu, président de l'Assemblée nationale, et Pierre Ngolo, président du Sénat. Ce projet de loi a été présenté par Christian Yoka, ministre des Finances, du budget et du portefeuille public.

Les principales hypothèses macroéconomiques qui soutiennent le budget de l'État pour l'exercice 2026 incluent un taux de croissance projeté à 3,6% et un taux d'inflation de 3,0%. Concernant le secteur pétrolier et le taux de change, les prévisions sont les suivantes: une production pétrolière de 105 millions de barils, un prix du brut congolais à 60 dollars, et un taux de change de 550 FCFA pour 1 dollar. Le budget de l'État pour l'exercice 2026 est estimé à des recettes de 2.550.540.000.000 FCFA contre des dépenses de 2.270.167.000.000 FCFA, dégageant ainsi un excédent budgétaire de 280.373.000.000 FCFA.

Les principales composantes du budget sont: des recettes budgétaires à environ 2.406.028.504.046 FCFA, dont 1.244.794.000.000 FCFA provenant des recettes fiscales; 79.505.000.000 FCFA de dons, legs et fonds de concours, et 1.080.727.504.046 FCFA

d'autres recettes.

Les dépenses budgétaires sont fixées à 2.124.654.000.000 FCFA, réparties comme suit: charges financières de la dette (193.091.000.000 FCFA), dépenses de personnel (435.000.000.000 FCFA), dépenses de biens et services (230.936.000.000 FCFA), dépenses de transferts (625.974.000.000 FCFA), dépenses d'investissement (558.653.000.000 FCFA), et autres dépenses (81.000.000.000 FCFA). Concernant les ressources, elles s'élèvent à 8.480.000.000 FCFA, avec des charges également prévues à 8.480.000.000 FCFA. Les dépenses du personnel sont évaluées à 2.765.000.000 FCFA, tandis que les dépenses de biens et services totalisent 2.129.000.000 FCFA, les dépenses de transferts à 791.000.000 FCFA, et celles d'investissement à 2.705.000.000 FCFA, avec d'autres dépenses à hauteur



Christian Yoka

de 90.000.000 FCFA.

Dans le domaine de la trésorerie et du financement, les ressources sont estimées à 548.865 milliards de FCFA, tandis que les charges de trésorerie s'élèvent à 1.470,7 milliards de FCFA. Il en résulte un déficit de trésorerie de 921.867.000.000 FCFA, partiellement couvert par un excédent de 234.224.000.000 FCFA, laissant un manque de financement de 641.495.000.000 FCFA, qui sera comblé par divers financements.

La loi de finances pour l'exercice 2026 prévoit la réintégration dans le budget général les

ressources de certains fonds et structures dont les affectations ne répondent pas aux critères légaux des comptes spéciaux du trésor ou des budgets annexes.

De plus, les entités dépourvues d'autonomie de gestion verront leurs ressources rattachées au budget général à travers la nomenclature des transferts courants ou en capital. Cette initiative vise, selon le ministre, à «améliorer la lisibilité budgétaire, réduire les déperditions de ressources publiques et garantir une meilleure coordination de la politique budgétaire».

Dans le cadre du renforcement de l'unicité de caisse, le projet prévoit l'activation du compte unique du trésor. Ainsi, les établissements publics administratifs et autres entités dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, mais dépendant fortement du financement de l'État, seront désormais tenus de domicilier leurs ressources au trésor public.

Enfin, il est à noter qu'à la fin octobre 2025, la dette totale du Congo sur le marché s'élevait à 2.721,3 milliards de FCFA, avec une échéance de remboursement prévue pour 2034.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ARMEE

Accomplir les missions et instructions reçues des autorités

C'est dans une atmosphère de concentration, de rigueur et d'abnégation que s'est achevée la Conférence d'évaluation annuelle des activités majeures des Forces armées congolaises (FAC) "exercice 2025". Elle a eu lieu, du 17 au 18 décembre, dans la salle du poste de commandement de la Zone militaire de défense n° 9. Le Chef d'Etat-major général des FAC, le général de division Guy-Blanchard Okoi, a salué la bonne tenue des travaux et des activités menées en 2025. Cette rencontre visait à faire le bilan des activités de l'année en cours et de jeter les bases des axes prioritaires pour l'année 2026. De même, elle a constitué un cadre privilégié de partage, de réflexion et de clarification, au cours duquel ont été passés en revue plusieurs dossiers.

Dans son mot liminaire, le Chef d'Etat-major général des FAC, a invité les participants à se souvenir de leurs obligations de sensibiliser les subordonnés jusqu'aux plus petits échelons pour que les résultats obtenus deviennent la trame pour préparer la planification de 2026: «Ce dialogue de commandement procède de cette volonté partagée de toujours regarder ensemble vers le même horizon, d'accomplir les missions et les instructions reçues des autorités pour protéger et défendre notre territoire. Pour cela, la place de l'homme est centrale». Il a souligné: «Votre franchise et surtout votre humilité nous ont permis de circonscrire

nos insuffisances, d'analyser les mesures correctives, les mieux adaptées, pour que nous soyons plus performants d'année en année...A ce titre, je vous demande de poursuivre et d'intensifier le dialogue au sein de vos structures de commandement respectives en vous fondant sur le rapport de nos présentes activités».

Dans le même élan, le directeur des opérations de l'Etat-major général des Forces armées congolaises, le général de brigade François Ossélé, a fait savoir qu'«au cours de l'année 2025, nous avons enregistré beaucoup d'actions positives, des efforts significatifs ont été déployés pour mettre en œuvre



Une vue partielle des participants.

nos différents plans, notamment le plan de travail annuel et toutes les instructions particulières que nous avons reçues des autorités hiérarchiques». Cependant, a-t-il fait observer, les participants ont pendant les travaux relever un certain nombre de faiblesses, «mais le plus important, c'est que nous avons réussi à échanger sur les mesures correctives qui permet-

tront de trouver des mesures à ses faiblesses. Ainsi, nous avons pu cerner toutes les questions et à l'issue de tout cela, nous avons identifié un certain nombre d'objectifs directeurs qui seront proposés au ministre de la Défense pour qu'ils soient pris en compte dans le cadre de la programmation de 2026», a-t-il affirmé.

Alain-Patrick MASSAMBA

(Suite de la page 3)

Japon au Congo pour fournir des équipements et matériels d'assainissement et d'entretien routier à la ville de Pointe-Noire, composés de niveleuses, de chargeurs et de compacteurs de marques Komatsu et Sakai, deux références internationales dans le domaine des travaux publics. Mme Evelyn Tchitchelle Moe-Poaty a salué l'excellence des relations entre les deux pays, tout en disant la gratitude de la population et du bureau exécutif pour les efforts que ce don d'engins et d'équipements sera utilisé de manière optimale. «Le Japon réaffirme son engagement à accompagner les efforts du Gouvernement

ra, selon elle, «l'efficacité de nos travaux routiers urbains à l'effet de doter à nos usagers de meilleures conditions de circulation routière». Pour le conseiller chef de mission adjoint de l'ambassade de Japon en République du Congo, ce don entre dans le cadre de la coopération économique japonaise visant à promouvoir le développement économique et social de la République du Congo.

M. Maekawa Hironobu a évoqué la dégradation constante des voiries urbaines de la ville océane par manque d'entretien, tout en affirmant l'espoir que ce don d'engins et d'équipements sera utilisé de manière optimale. «Le Japon réaffirme son engagement à accompagner les efforts du Gouvernement

congolais par les projets ayant un impact concret visant à améliorer la situation économique et sociale du pays pour le bien-être de la population», a-t-il dit.

Il a émis le vœu que ce don consolide davantage les liens d'amitié et de coopération qui unissent les deux pays. Le ministre Juste Désiré Mondele a exhorté le service technique municipal à en faire véritablement bon usage. «Vous avez là un kit de matériel qui peut vous permettre de faire les enrobés, l'entretien des routes et des voiries urbaines»; l'assainissement ne concerne pas seulement le ramassage des ordures mais également la qualité des voiries et le confort que cela apporte aux populations.

Il a mis chaque acteur face à ses responsabilités et a exhorté les techniciens municipaux à une utilisation rigoureuse et responsable de ces engins. «Ce matériel ne doit pas être celui de décoration, de location ou de sous location», a-t-il averti.

Après la remise symbolique des clés, il a été procédé à la signature du procès-verbal de réception entre Mme Evelyn Tchitchelle Moe-Poaty et M. Maekawa Hironobu, suivie de la visite des engins scellant ainsi l'engagement du Gouvernement à améliorer le cadre de vie des populations et de leur bien-être.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Parole d'évêque dans le champ politique

Archevêque métropolitain de Brazzaville, Mgr Bienvenu Manamika a livré aux chrétiens, mercredi 24 décembre 2025, le message de Noël 2025 et du Nouvel an 2026 en six points. L'un des aspects abordés dans ce message a trait au volet sécuritaire dans le pays, notamment la montée de la violence criminelle menée par des bandes de jeunes et l'opération "Zéro kuluna" menée par la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) marquée par des atteintes d'une extrême gravité aux droits humains. L'archevêque a condamné avec la «plus grande fermeté» les actes de barbarie des bébés noirs et autres groupes qui ont «défiguré notre jeunesse et endeuillé notre nation». Cependant, face à ce fléau, il a lancé un appel clair au respect du droit à la vie. «Je me dois de rappeler avec force que la fin ne justifie pas les moyens. Si l'Etat a le devoir régalién de protéger les citoyens et de rétablir l'ordre, cette mission doit s'accomplir dans le respect absolu de la loi et de la dignité de la personne créée à l'image de Dieu et à sa ressemblance», a-t-il déclaré. «Je demande donc humblement aux ordonnateurs de ces missions de privilégier la vie et la réinsertion, car chaque vie humaine est sacrée, même celle qui a erré. Ne répondons pas au mal par un autre mal, mais soyons vainqueurs du mal par le bien», a-t-il réaffirmé. «Quand un homme d'Eglise dénonce, comme l'a fait Mgr Manamika, il ne fait pas de politique; il prend une position morale, une position conforme à sa responsabilité dans la société», commente un observateur.

Les personnels hospitaliers en grève, le ton se durcit

L'intersyndicale de la Fédération nationale des agents de santé a relancé, mercredi 24 décembre 2025, sa grève suspendue entre-temps sur l'ensemble du territoire national à compter du 24 décembre, après l'avoir suspendue entre-temps. Cette grève des personnels a paralysé partiellement les hôpitaux du pays, même si elle est assortie d'un service minimum. Les grévistes affirment ne pas être écoutés par le Gouvernement. Ils exigent le paiement des salaires et la signature d'un protocole d'accord tripartite entre les ministères de la Santé, des Finances et les organisations syndicales pour mettre fin au conflit social.

Il voulait tirer sur un "bébé-noir", il a tué une innocente !

Un adjudant-chef de police en mission a tué, le 11 décembre 2025 à Pointe-Noire, une innocente au lieu du délinquant armé d'une machette qui était sa cible. Ce policier faisait partie d'une unité de la Brigade anticriminalité (BAC) appelée pour rétablir l'ordre perturbé par un groupe de bébés-noirs, au marché domanial Nkoukou, dans l'arrondissement 4. En poursuivant le délinquant identifié, il a fait usage de son arme de service, de type PMAK, tirant trois coups de feu qui ont tous manqué leur cible. Un des projectiles a perforé la paroi métallique d'un kiosque Congo Bet, touchant au cou son occupante, une femme de 38 ans, mère de trois enfants et en état de gestation. L'infortunée a succombé à ses blessures. A Nkoukou, on n'en revient pas. Le présumé meurtrier a été placé sous mandat de dépôt, et une information judiciaire a été ouverte à son encontre par la procureure de la République près le Tribunal de grande instance de Pointe-Noire.

Des taxis qui renvoient une mauvaise image du pays

A Brazzaville, certains taxis sont non seulement vétustes, mais aussi très crasseux. Quand on y entre avec une tenue propre, on en ressort très sale. En effet, les conducteurs ne se donnent même pas la peine de dépoussiérer les sièges de leurs véhicules pour mettre leurs clients à l'aise. Or, c'est, entre autres, par le taxi que les étrangers se font une idée d'une ville. Ne travaillons pas à renvoyer une mauvaise image de nous-mêmes et de notre pays.

Trans Bony Voyages : du voyage promis à l'errance imposée

Lundi 22 décembre 2025, les passagers de Trans Bony Voyages ont vécu bien plus qu'un simple déplacement entre Madingou et Brazzaville: une expérience révélatrice d'un grave dysfonctionnement du service. Annoncé à 9h30, le départ est repoussé à 10h, sans explication, installant d'emblée l'incertitude. Le trajet se poursuit, sans aide chauffeur, dans un bus bondé, sans climatisation, exposant les usagers à une chaleur étouffante et à des conditions indignes. Le point culminant survient à La Frontière, à la tombée de la nuit: tous les passagers sont débarqués, y compris ceux ayant payé pour Mouhouni, laissés à eux-mêmes, sans assistance ni dédommagement.



INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Novembre 2025, déposé au rang des minutes du notaire en date du 21 Novembre 2025 à Pointe-Noire, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire Centre, le 27 Novembre 2025, sous le numéro 1029, folio 224/4, constatant les décisions, l'associé unique de la société OCEANIA, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 000 Francs CFA, dont le siège social est sis 1er étage, Immeuble 2MP, Av Marien Ngouabi, Rond-point Ex Bata, Centre-ville, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de la ville de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2025-B13-00155, a décidé:

- Monsieur **MA RUORAN**, associé unique de se nommer lui-même Gérant de la société OCEANIA en remplacement de Monsieur **MABIKA Roche Nykel**, démissionnaire;

- De la modification de l'article 2 des statuts de la société concernant l'objet social, initialement rédigé comme suit:

- **Activités de soutien aux autres industries extractives;**
- **Activités de soutien aux entreprises;**
- **Autres activités scientifiques et techniques n.c.a;**
- **Conseil en gestion.**

En supprimant les activités de soutien aux autres industries extractives et en ajoutant les activités d'ingénierie, conception et gestion de projet pour le rendre désormais comme suit:

- **Activités de soutien aux entreprises;**
- **Autres activités scientifiques et techniques n.c.a;**
- **Conseil en gestion;**
- **Ingénierie, conception et gestion de projet.**

Le reste des dispositions statutaires demeure inchangé.
Ledit procès-verbal a été déposé au greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 05 décembre 2025 sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-01657**.

Pour Avis

CMJ & PARTNERS
Société Agréé CEMAC N° SCF 029
contact@cmj-partners.com

AVIS DE VENTE DE PARCELLE

Parcelle de terrain bâti à vendre située Kinshasa (RDC), précisément aux carrefours des Boulevards SEDWE, Lumumba et avenue de l'Université, Quartier Immo-Congo (Ex-Q. du 20 mai), rue Yumbi n°8 (ex-rue Stavelot).

Emplacement commercial avec commodités: eau, électricité, transports, proximité avec des quartiers: Limité, Matonge, Stade Tata Raphaël, transit vers Aéroport, centre-ville, etc.

Contacts: +242 06.651.86.04/+242 05.699.04.35

Étude de Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU

Notaire à Pointe-Noire
Boulevard Charles DE GAULLE, Immeuble RAKOTO en face de la pharmacie Croix du Sud, BP 5261, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant actes reçus en dépôt par Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU, en date du 05 novembre 2025, enregistré aux domaines et timbres le 05 décembre 2025, sous le folio 227/2 N°852, à Pointe-Noire, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, conformément à l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, dénommée «Société d'Études et de Réalisations Économiques, Financières et Techniques», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: Société d'Études et de Réalisations Économiques, Financières et Techniques

Forme juridique: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital: Un million (1 000 000) de Francs CFA

Objet: Études économiques et financières, Réalisations techniques, formation

Siège: Pointe-Noire, Tchimbamba, 71 rue Issombo

Président: Monsieur ITSOUHOU MBADINGA, de nationalité Congolaise, domicilié à Pointe-Noire, pour un mandat de quatre (04) ans.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG-PNR-01-2025-B17- 00015

Dépôt au Greffe sous le n°CG-PNR-01-2025-B-00804.

Fait à Pointe Noire, le 18 décembre 2025

Pour insertion légale.

Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU



REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progrès MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

Numéro de Prêt: 9398-CG
Financement: BIRD

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT N°16/MPTEN/PATN-UCP/SC/SFC/2025 SERVICES DE CONSULTANT

Intitulé de la Mission: Recrutement d'un cabinet pour l'assistance technique à l'opérationnalisation du centre africain de recherche en intelligence artificielle (CARIA)
N° de référence: CG-PATN-090-CS-CQS-2025

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant. Les services de consultant («les Services») comprennent le Recrutement d'un cabinet pour assurer l'assistance technique vise à accompagner le CARIA dans son opérationnalisation, en soutenant la révision approfondie de son document stratégique initial et l'élaboration de son Business Plan. Elle devra permettre le déploiement effectif des composantes essentielles du Centre, à savoir: la formation, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat numérique des jeunes, tout en assurant la mise en place de modèles économiques viables et de mécanismes de gouvernance adaptés.

2. La mission portera également sur la Révision des documents stratégique et élaborer un plan de mise en œuvre opérationnel aligné sur le Décret n°2025-279 du 2 juillet 2025; développer les programmes intégrés de formation, recherche, innovation et entrepreneuriat; Concevoir un cadre d'incubation et une étude de faisabilité pour un incubateur national et des pôles régionaux; Renforcer les partenariats nationaux et internationaux,

développer un modèle économique et un plan de durabilité financière; Renforcer les capacités et transférer les compétences aux équipes locales

La période de mise en œuvre est de 6 mois, avec une date prévue de début immédiatement avec la finalisation du processus de sélection. La mission se déroulera principalement à Brazzaville, République du Congo conformément au terme de référence mentionnés dans le présent AMI. Les Termes de Référence (TDR) de la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. L'Unité de Coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) invite dès à présent les firmes de consultants à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants:

- **Expertise technique**
Compétences confirmées en intelligence artificielle, technologies émergentes et innovation numérique;
- **Compétences en accompagnement et ingénierie**
Maîtrise de l'ingénierie de formation, de recherche et d'accompagnement entrepreneurial;
- **Expérience institutionnelle et partenariats**
Solide expérience dans les contextes institutionnels africains et dans la coopération avec des partenaires internationaux (acadé-

miques, privés, publics);

4. La liste restreinte comprendra au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets répondant aux critères d'éligibilité conformément au paragraphe 7.17 du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs de FPI.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI» de la Banque mondiale, juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, février 2025 et septembre 2025 («Règlement de Passation des Marchés»), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

5. Un Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

6. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 08 janvier 2026 à 16 heures.

Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)

À l'attention de: Michel NGAKALA, Coordonnateur du PATN
Siège: 254, Avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (+242) 05 079 21 21
E-mail: marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 19 Décembre 2025.

Le Coordonnateur

Michel NGAKALA

SOMMET RUSSIE-AFRIQUE

Les deux parties d'accord pour un renforcement des relations

Une soixantaine de délégations africaines ont participé, samedi 20 décembre 2025, à une conférence organisée au Caire, en Egypte, par la Russie. L'objectif affiché par Moscou était de réfléchir aux moyens de renforcer ses relations économiques et commerciales avec le continent africain, malgré les tentatives de ses adversaires, soutiens de l'Ukraine, de l'isoler diplomatiquement. Les échanges n'ont toutefois débouché sur aucune annonce concrète.

Du concret, c'est ce qu'ont réclamé de nombreuses délégations africaines au cours des discussions. Les déclarations finales du ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, sont restées vagues. «Notre attention s'est portée sur la coopération dans les domaines commerciaux, économiques, énergétiques et d'investissement et nous avons convenu de faire progresser rapidement cette coopération avec notre aide», a-t-il souligné. Sept ans après le lancement de cette dynamique de rapprochement, initiée lors du sommet Russie-Afrique de 2019, certains estiment qu'il faut laisser du temps à ce partenariat pour



Réfléchir aux moyens de renforcer les relations économiques et commerciales avec l'Afrique

se structurer. C'est notamment l'avis du ministre rwandais des Affaires étrangères, Olivier Nduhungirehe. Cette conférence a également permis aux délégations africaines de préciser leurs priorités et leurs conditions pour faire des affaires avec la Russie. Parmi les secteurs jugés prioritaires figurent l'agroalimentaire et l'énergie. Plusieurs pays attendent

aussi de la Russie et de ses entreprises qu'elles contribuent davantage à la création de valeur ajoutée sur le continent, au-delà de l'exportation de matières premières. Beaucoup reste donc à concrétiser avant le prochain sommet Russie-Afrique prévu en 2026 et qui devrait, cette fois, réunir des Chefs d'Etat.

Alain-Patrick MASSAMBA

CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL
Le capitaine Ibrahim Traoré, nouveau Président

A l'issue de sa deuxième session ordinaire, le Collège des Chefs d'Etat de la Confédération des Etats du Sahel (AES) a désigné, mardi 23 décembre 2025 à Bamako, le capitaine Ibrahim Traoré, président du Faso, pour assurer la présidence tournante de l'organisation pour une durée d'un an. La décision a été annoncée dans le communiqué final sanctionnant les travaux du sommet, tenus en présence des Chefs d'Etat du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Le capitaine Traoré succède ainsi au général d'armée Assimi Goïta, président de la Transition du Mali, dont le Collège a salué le leadership éclairé et le rôle déterminant dans la mise en place des bases institutionnelles de la Confédération...

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

L'Afrique se mobilise pour son développement

La réunion finale d'annonces de contributions pour le prochain cycle triennal de financement du Fonds africain de développement (FAD) s'est déroulée à Londres, en Angleterre, lundi 16 décembre 2025. Elle a été marquée par une augmentation sans précédent des engagements des pays du continent.

Sidi Ould Tah, président du Groupe de la Banque africaine de développement, s'est félicité de «l'intérêt unanime des pays africains à contribuer à la reconstitution du FAD-17», qualifiant cette hausse «plus que triplant le nombre et le volume des contributions africaines de phénomène sans précédent. Cela envoie un signal clair: l'Afrique n'est pas seulement bénéficiaire du Fonds africain de développement, elle est co-investisseur de son propre avenir», a-t-il souligné.

Bras concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement, le Fonds joue un rôle essentiel dans le financement de projets transformateurs dans les pays les plus vulnérables. Il est financé par les ressources des pays participants et donateurs sur des cycles de trois ans. Depuis sa création en 1972, le Fonds a investi près de 45 milliards de dollars dans les infrastructures, l'agricultu-

re, l'énergie, l'eau, la santé et l'éducation, sous forme de dons et de prêts à faible taux d'intérêt inaccessibles via les marchés traditionnels. Malgré un contexte financier mondial difficile, les partenaires au développement et les pays africains ont maintenu, et même renforcé, leur soutien à l'impact transformateur du Fonds. Ould Tah qui a conduit sa première reconstitution du Fonds africain de développement en tant que président du Groupe de la Banque, a souligné l'effet de levier du financement concessionnel combiné à la mobilisation du secteur privé: «Cette reconstitution n'est pas une aide. C'est un investissement aux rendements mesurables. Chaque dollar investi dans le Fonds africain de développement permet de mobiliser plus de 2,50 dollars de cofinancement et de capitaux privés», a-t-il fait savoir. Le FAD-17 a inauguré une nouvelle ère du financement, et s'inscrit dans le cadre de l'agenda des «quatre points cardinaux» du président Ould Tah, qui vise à élargir l'accès au capital, reconstruire la souveraineté financière du continent, valoriser son dividende démographique et fournir des infrastructures résilientes. D'après Ould Tah, «l'avenir du Fonds africain de développement commence ici, les innovations que nous avons collectivement approuvées,

en particulier l'option d'emprunt sur les marchés, définiront la prochaine génération du Fonds, en permettant un effet de levier accru, une plus grande viabilité financière et un changement d'échelle de l'impact grâce à l'innovation financière».

Ludovic Ngatsé, président du Conseil des gouverneurs du Groupe de la Banque africaine de développement, ministre congolais de l'Economie, de la Planification et de l'Intégration régionale a salué l'impact positif du FAD-16 et exhorté les pays membres et les partenaires au développement à accroître leurs contributions au FAD-17. «Cette augmentation de capital permettra à notre guichet de disposer de ressources suffisamment longues pour répondre à nos défis de développement», a-t-il souligné.

Odile Renaud Basso, présidente de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui a accueilli la réunion à son siège, a affirmé que «le partenariat solide entre la BERD et le Groupe de la Banque africaine de développement constitue une démonstration exemplaire du fonctionnement coordonné des banques multilatérales de développement».

Alain P. MASSAMBA

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOULOGU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N° 14/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/DHDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'inspecteur Divisioinaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./DPT	REQUERANTS		
1	31848 du 25/03/2025	Bloc 280	Section BN	Superficie 1050,00 m²	MARINCA (Fle Akouma Tchikou)	Arr 06	NIEMET Anne Marie
2	31201 du 26/01/2024	Bloc 7	Section J	Superficie 569,32 m²	Pointe-Noire Centre (Fle Lougou)	Arr 06	ORLOCK Gennette Yolande
3	30585 du 18/09/2023	Bloc 65	Section: BMA	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 6	MISSENGUE Hermès
4	31830 du 12/03/2025	Bloc 144	Section BP suite	Superficie 252,04 m²	AKITA	Arr 01	MPASSA KINKOULO MARIANE Emeline
5	32085 du 25/08/2025	Bloc 83	Section BXA	Superficie 3750 m²	TCHAMBA (Fle Tchikou)	Arr 7	LABAIRE Francis Olivier Ange
6	32106 du 11/09/2025	Bloc 27	Section BN-H	Superficie 400,00 m²	NGOYO	Arr 06	BILOU Yali Victor
7	32108 du 18/09/2025	Bloc 20	Section BN	Superficie 240,89 m²	TCHAMBA/NGOYO	Arr 06	MOTOKO NGIBORD Kévin Solima, MOTOKO NGIBORD Edouard Félix
8	31475 du 10/07/2024	Bloc 204	Section Bf Zéme 1	Superficie 500,00 m²	COTE-MATEVE (Fle Kapes-Ruk)	Arr 06	ACOSSANG Aimé Michel
9	31848 du 25/03/2025	Bloc 13	Section BN	Superficie 450,00 m²	MAYANGA (Fle Mboma Tchikou)	Arr 06	NIEMET Anne Marie
10	31948 du 12/06/2025	Bloc 135	Section BC	Superficie 300,00 m²	KABE	Arr 03	MREMOI MABEDJINDA Benjamin Steven
11	31550 du 16/06/2025	Bloc 7	Section M	Superficie 200,50 m²	KIKOUFOU	Arr 01	Mrs SITA Jean Serge et Mlle SITA Jean NGOUNA MAIRANGA Etienne Christian
12	31857 du 02/03/2025	Bloc 171	Section BI	Superficie 200,00 m²	NGOYO	Arr 06	TCHAMBA THAUMEI Christian
13	30763 du 31/05/2021	Bloc 250	Section BN	Superficie 500,00 m²	MAMBA	Arr 06	MAKOUZOU Arlette
14	30561 du 11/04/2025	Bloc 81	Section BXA	Superficie 389,78 m²	COTE-MATEVE (Fle Kapes-Ruk)	Arr 06	TEUMLOU YI-GANG Claudine
15	28523 du 25/06/2019	Bloc 126	Section BI	Superficie 400,00 m²	NGOYO (in projet)	Arr 06	MOKOKO KOUTOUPO Wilfrid
16	31019 du 05/10/2023	Bloc 140	Section CD	Superficie 550,00 m²	Kangoukou Mambé (Fle Tchikou)	Arr 06	BOKASSA MARIKA Clémence
17	25861 du 26/02/2016	Bloc 93	Section BMA	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	KINGO MOUBALI Maurice Chancelien
18	32116 du 06/10/2025	Bloc 08	Section G	Superficie 612,03 m²	Centre ville (zone résidentielle)	Arr 01	MATSIKA BAHANANZANGI Anne Grace
19	32107 du 11/09/2025	Bloc 42	Section BT	Superficie 427,50 m²	TCHAMBA	Arr 01	NGOMI Spolite Reboile Reboila
20	30162 du 02/05/2022	Bloc 7	Section M	Superficie 200,00 m²	Zone Massat Akouma la base	Arr 03	GOMAS Pauline Lucie Chabbert
21	31914 du 09/05/2025	Bloc 142	Section L	Superficie 770,43 m²	CANTIERE	Arr 03	LES ENFANTS LOUBOTA
22	31979 du 27/06/2025	Bloc 45	Section N	Superficie 500,00 m²	MAMBA 120	Arr 06	MAHOUNGOU Bonheur Christian
23	30938 du 24/08/2023	Bloc 14	Section BMA	Superficie 400,00 m²	TCHAMBA/NGOYO	Arr 06	GOUCIMO DZANGA Awaie Zénide
24	32073 du 19/08/2023	Bloc 161	Section BL	Superficie 3000,00 m²	NGOYO (Fle MBELLO)	Arr 06	LES TEMONS DE KIKOUVAH
25	36615 du 08/10/2008	Bloc 61	Section BC	Superficie 500,00 m²	MARAKA KNE	Arr 03	MAHORENE Charles
26	31990 du 03/07/2025	Bloc 47	Section L	Superficie 429,00 m²	O.C.H	Arr 01	MAMMOUDOU YATTA
27	32020 du 21/07/2025	Bloc 54	Section L	Superficie 390,00 m²	CANTIERE	Arr 01	MAMMOUDOU YATTA
28	31648 du 17/10/2024	Bloc 7	Section F	Superficie 600,63 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	SOCIETE DE SOUS TRAITANCE PETROLIERE ET DE LA METALLURGIE
29	29169 du 21/07/2000	Bloc 48	Section BG	Superficie 187,76 m²	MPAKA	Arr 06	BAKETIMADOKA Alain Divert et BAKA A LEMBE Ngilisa Antoinette
30	31975 du 25/06/2025	Bloc 123	Section L	Superficie 305,34 m²	LA BASC	Arr 01	ERANGA PCA Marina Oloa
31	31742 du 14/01/2025	Bloc 98	Section L	Superficie 497,65 m²	O.C.H	Arr 01	PORTY Sylvain
32	31235 du 14/03/2024	Bloc 7	Section J	Superficie 1017,21 m²	Pointe-Noire Centre (Fle Tchikou)	Arr 7	BAYONN Gerant
33	31945 du 12/06/2025	Bloc 27	Section M	Superficie 755,33 m²	TCHAMBA/NGOYO	Arr 06	MABALA-DERE-TABOUMAS
34	31913 du 07/05/2025	Bloc 115	Section BM	Superficie 400,00 m²	Ngoyo central (Fle Tchikou)	Arr 06	MAMAME MATOUTA nne OFFINOH Suanne
35	30208 du 01/06/2022	Bloc 194	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Fle MATOU)	Arr 06	BERABA SAKAMASSO Claude Benjamin
36	31831 du 14/03/2025	Bloc 53	Section BM	Superficie 350,00 m²	Zone Kapes Akouma	Arr 06	ORAMBA GILVANY Wyomoni
37	31264 du 04/03/2024	Bloc 24	Section J	Superficie 451,00 m²	KABE	Arr 03	ORAMBA Brigitte Solange
38	30759 du 22/04/2023	Bloc 69	Section Bf Zéme 1	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	PEREIRA Rigina Jane
39	31886 du 14/05/2025	Bloc 47	Section J	Superficie 300,38 m²	MPAKA	Arr 01	AROUJALA Roger's Yano
40	31685 du 21/06/2024	Bloc 147 bis	Section L	Superficie 465,34 m²	TCHAMBA/NGOYO	Arr 06	Boudou Fouda B. Jambou Jean C. Boudou Jambou Fouda B. Boudou Boudou Fouda B. Boudou Boudou Fouda B.

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable.

(Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 10 décembre 2025

Le chef de bureau

Romain Aimari NGASSAKY ORIANIZA

La chorale Echo du désert (Paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai) a soufflé ses 53 bougies

L'événement a eu lieu le dimanche 21 décembre 2025, 4^e dimanche du temps de l'Avent, au cours de la messe de 11h célébrée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Autour de l'évêque, il y avait les abbés Norbert Bouka Ossangué, curé de la paroisse, Fevely Christ Davy Loubayi et Alain Mindou (vicaires); Diany Mountou, curé de la paroisse Saint Michel de Goma Tse Tse et Tisset Nkouéri-Mpio.



Diane Patricia Itouah, présidente de la chorale



La chorale jubilaire exultante de joie

Grivaz décide de sa bénédiction. Ainsi, le mercredi 24 novembre 1971 a eu lieu sous une pluie battante la cérémonie de bénédiction de l'église par l'abbé Louis Badila, vicaire général de Brazzaville. Cette messe fut chantée par le noyau venu de la Tsiémé, avec à sa tête Mouamboli Casimir et pour dirigeant Makiadi Raymond. C'est ce noyau qui va former la première chorale paroissiale dénommée «Chorale Saint Jean-Baptiste» placée sous la responsabilité de Makiadi Raymond. Cette

chorale des jeunes ou chorale Bilengué Baptiste et la chorale Saint Jean-Baptiste ou chorale adulte. La chorale Bilengué Baptiste deviendra chorale Le Jourdain en 2002 et la chorale Saint Jean-Baptiste ou chorale adulte sera débaptisée chorale Echo du désert le 20 décembre 1992 au cours d'une célébration eucharistique à 10h30 présidée par le père Jacques Dehais. Donc, de 1972 à 2025, il y a 53 ans et de 1992 à 2025, il y a 33 ans: la chorale a connu des soubresauts, mais aussi et surtout des périodes de gloire, notamment au niveau national avec la participation à six édi-

chantant à quatre voix qui était une branche de Dila sambila (scholas populaire) conduite par Babasso André et Makiadi Raymond. Ces deux chorales animaient l'unique messe de 7h15 en alternance. Malheureusement, des problèmes d'incompréhension vont ronger ces deux chorales. Pour des questions de cohésion, le père Jean-Marie Grivaz, après consultation du Conseil paroissial, va décider de la fusion des deux chorales. Ainsi va naître dans les années 80 la chorale Saint Jean-Baptiste ou chorale adulte pour l'animation de la messe de 6h30. Une

chorales en 1985 et 1988. Au niveau paroissial, l'animation des célébrations liturgiques et para-liturgiques. Sans oublier les voyages d'échange d'expérience effectués dans divers diocèses du Congo et les prestations dans les différentes chaînes de radio et de télévision. Le tout couronné par deux albums: «Christ Agnumu et Tâ Bolingo» déjà dans les bacs. Dans son homélie, après avoir situé le 4^e dimanche de l'Avent comme celui de l'incarnation du Fils de Dieu, Fils de David «Messie promis par la Vierge Marie dans son fiat», Mgr Urbain Ngassongo a fait un recadrage sur l'histoire des deux anciennes chorales de la paroisse (Le Jourdain et Echo du désert) qui, de temps en temps, se cherchent en se dotant de nouvelles appellations. Mais qui pourront célébrer leurs anniversaires en se basant sur l'année 1972 comme année de référence. Avant de souligner qu'à l'époque du père Jean-Marie Grivaz, le repli identitaire n'était pas de mire, car il prônait la cohésion de tous les paroissiens. Après l'homélie, les membres de la chorale ont renouvelé leur promesse en prononçant les dix engagements contenus dans les actes d'engagement et de fidélité des chorales catholiques élaboré par l'archevêque de Brazzaville.

A signaler que les 53 ans ont été marqués par diverses activités, notamment le triduum, du 15 au 17, et le concert de chants, le vendredi 19 décembre.

Pascal BIOZI KIMINOU



La chorale Echo du désert animant la messe de Noël nuit 2025

fois de plus, cette chorale fera face à plusieurs problèmes: on revient à deux chorales comme dans les années précédentes. C'est ainsi que dans les années 82-83, il y avait la

tions du Festival panafricain de musique (FESPAM) en 2001, 2003, 2007, 2011, 2023, 2025; et au niveau diocésain, avec les festivals de musique organisés par le bureau diocésain des

AVIS DE PERTE DE LA COPIE INITIALE DU TITRE FONCIER

Le soussigné, **Emile MOKOKO WONGOLO**, de nationalité congolaise, propriétaire de la parcelle sise à Brazzaville (Congo), 2123, rue Voula, Arrondissement 4-Moungali, cadastrée: Section **P7** suite, Bloc **24**, Parcelle **9**, Superficie **400 m²**, Objet du Titre foncier numéro **9638**, déclare avoir perdu l'original de la première copie dudit titre. Conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi numéro 26-2022 du 25 mai 2022 fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière, il a été demandé et obtenu du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, suivant ordonnance du 05 décembre 2025, Répertoire numéro **052**, enregistrée à Brazzaville (Congo), le 17 décembre 2025 sous dépôt **15**, Extrait numéro **1 1707**, une autorisation de délivrance d'une **seconde copie** du Titre foncier numéro **9638**. En conséquence, l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance ci-dessus référencée a déclarée nulle et de nul effet, la copie initiale dudit titre foncier.

POUR AVIS
Emile MOKOKO WONGOLO



AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Gouvernance Participative et Innovation Locale pour une Gestion Durable des Déchets Solides à Kinkala et Kintélé» financé par l'Union européenne, Catholic Relief Services (CRS) recherche un(e) Program Manager expérimenté(e) en gouvernance locale, mobilisation citoyenne, assainissement urbain et gestion des déchets solides.

Qualifications de base requises:

- Master en développement international, environnement, gouvernance, WASH, gestion urbaine, sciences sociales ou domaine connexe.
- Une spécialisation en gouvernance locale, assainissement ou économie circulaire est fortement souhaitée.
- Minimum 2-3 ans d'expérience en gestion de projets complexes, idéalement financés par l'UE.

Compétences confirmées en:

- o Gouvernance locale et participation citoyenne
- o Assainissement urbain / WASH
- o Renforcement des capacités des OSC (HOCAL)
- o Entrepreneuriat vert ou économie circulaire
- o Gestion de subventions aux tiers

Dossier de candidature devra comporter:

- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
- Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
- Les copies certifiées des diplômes
- Certificat de travail/attestation d'employeur
- Une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité

La description complète du poste peut être consultée sur le site www.emploi.cg. Le dossier de candidature doit être soumis au plus tard le **04 janvier 2026** à l'adresse électronique suivante: **CG_HR@crs.org** avec comme objet du message: «**Program Manager – Assainissement Urbain & Gouvernance Participative**» ou encore par le biais de l'ACPE.

Lieu d'affectation: Brazzaville, République du Congo

Durée du projet: 24 mois

MESSAGE DE SA SAINTETÉ LÉON XIV POUR LA 59^e JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

«Que la paix soit avec vous tous!» (Pape Léon XIV)

«La paix soit avec vous!».

Cette salutation très ancienne, encore utilisée aujourd'hui dans de nombreuses cultures, a retrouvé toute sa vigueur le soir de Pâques sur les lèvres de Jésus ressuscité. «La paix soit avec vous» (Jn 20, 19.21) est sa Parole qui non seulement souhaite, mais réalise un changement définitif en celui qui l'accueille et, ainsi, dans toute la réalité. C'est pourquoi les successeurs des Apôtres donnent de la voix, chaque jour et dans le monde entier, à la plus silencieuse révolution «La paix soit avec vous!». Dès le soir de mon élection comme-Eyêgue-de-Rome, j'ai voulu inscrire ma salutation dans cette annonce chorale. Et je tiens à le répéter: il s'agit de la paix du Christ ressuscité, une paix désarmée et une paix désarmante, humble et persévérante. Elle vient de Dieu, Dieu qui nous aime tous inconditionnellement.

La paix du Christ ressuscité

C'est le Bon Pasteur qui a vaincu la mort et abattu les murs de séparation entre les êtres humains (cf. Ep 2, 14); c'est Lui qui donne sa vie pour son troupeau et qui a beaucoup de brebis en dehors de la clôture de la bergerie (cf. Jn 10, 11.16): le Christ, notre paix. Sa présence, son offrande, sa victoire rejaillissent sur la persévérance de nombreux témoins grâce auxquels l'œuvre de Dieu se poursuit dans le monde, devenant même davantage perceptible et lumineuse dans l'obscurité des temps.

Le contraste entre les ténèbres et la lumière, en effet, n'est pas seulement une image biblique pour décrire les souffrances donnant naissance à un monde nouveau: il est une expérience qui nous traverse et nous bouleverse face aux épreuves que nous rencontrons, dans les circonstances historiques dans lesquelles nous vivons. Oui, voir la lumière et croire en elle est nécessaire pour ne pas sombrer dans les ténèbres. Il s'agit d'une exigence que les disciples de Jésus sont appelés à vivre de façon unique et privilégiée, mais qui réussit de bien des manières à se frayer un passage dans le cœur de chaque être humain. La paix existe, elle veut habiter en nous, elle a le doux pouvoir d'éclairer et de dilater l'intelligence, elle résiste à la violence et la surmonte. La paix a le souffle de l'éternel: tandis qu'on crie «assez» au mal, on murmure «pour toujours» à la paix. C'est dans cette perspective que le Ressuscité nous a introduits. C'est dans cette intuition que vivent les artisans de paix qui, dans le drame de ce que le Pape François a appelé «la troisième guerre mondiale par morceaux», résistent encore à la contagion des ténèbres, comme des sentinelles dans la nuit.

Le contraire, c'est-à-dire oublier la lumière, est malheureusement possible: on perd alors tout réalisme, cédant à une représentation partielle et déformée du monde, sous le signe des ténèbres et de la peur. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, qualifient de réalistes les récits dépourvus d'espérance, aveugles à la beauté des autres, oublieux de la grâce de Dieu toujours à l'œuvre dans les cœurs humains, aussi blessés soient-ils par le péché. Saint Augustin exhortait les chrétiens à nouer une amitié indissoluble avec la paix, afin que, en la gardant au plus profond de leur esprit, ils puissent en rayonner la chaleur lumineuse tout autour d'eux. Celui-ci, en s'adressant à sa communauté, écrivait: «Si vous désirez que les autres aussi soient en paix, soyez-y vous-mêmes, restez-y vous-mêmes. Pour embraser les autres, que la paix de votre charité soit en vous

tout ardente».

Que nous ayons le don de la foi ou qu'il nous semble ne pas l'avoir, chers frères et sœurs, ouvrons-nous à la paix! Accueillons-la et reconnaissons-la, plutôt que de la considérer comme lointaine et impossible. Avant d'être un objectif, la paix est une présence et un cheminement. Même si elle est entravée à l'intérieur et à l'extérieur de nous, comme une petite flamme menacée par la tempête, gardons-la sans oublier ni les noms ni les histoires de ceux qui en ont témoigné. C'est un principe qui guide et détermine nos choix. Y compris dans les lieux où il ne reste que des ruines et où le désespoir semble inévitable, nous trouvons encore aujourd'hui des personnes qui n'ont pas oublié la paix. Tout comme le soir de Pâques, Jésus est entré dans le lieu où se trouvaient ses disciples effrayés et découragés, ainsi la paix du Christ ressuscité continue de franchir les portes et les barrières grâce aux voix et aux visages de ses témoins. C'est le don qui permet de ne pas oublier le bien, de le reconnaître comme vainqueur et de le choisir encore et ensemble.

Une paix désarmée

Peu avant d'être capturé, dans un moment d'intense confiance, Jésus dit à ceux qui étaient avec Lui: «Je vous laisse la paix; c'est ma paix que je vous donne; je ne vous la donne pas comme le monde la donne». Et il ajouta immédiatement: «Que votre cœur ne se trouble ni ne s'effraie» (Jn 14, 27). Le trouble et la crainte pouvaient bien entendu concerner la violence qui allait bientôt s'abattre sur Lui. Plus profondément, les Evangiles ne cachent pas que ce qui déconcerta les disciples, ce fut sa réponse non violente: une voie que tous, Pierre le premier, contestèrent mais sur laquelle, jusqu'à la fin, le Maître demanda de le suivre. La voie de Jésus continue à être source de trouble et de crainte. Et il répète avec fermeté à qui voudrait le défendre: «Rentre le glaive dans le fourreau 08, 11; cf. Mt 26, 52). La paix de Jésus ressuscité est désarmée, car son combat fut désarmé, dans des circonstances historiques, politiques et sociales précises. De cette nouveauté, les chrétiens doivent ensemble témoigner prophétiquement en se souvenant des tragédies dont ils se sont trop souvent rendus complices. La grande parabole du jugement universel invite tous les chrétiens à agir avec miséricorde dans cette prise de conscience (cf. Mt 25, 31-46). Et ce faisant, ils trouveront à leurs côtés des frères et sœurs qui, de différentes manières, ont su écouter la douleur des autres et se sont intérieurement libérés du piège de la violence.



Pape Léon XIV

Bien que beaucoup de personnes aujourd'hui aient un cœur disposé à la paix, un grand sentiment d'impuissance les envahit devant le cours des événements de plus en plus incertain. Saint Augustin, en effet, signalait déjà un paradoxe particulier: «Louer la paix, c'est chose plus difficile que de la posséder. Voulons-nous la louer en effet? Nous désirons des forces, nous cherchons à éveiller la sensibilité, nous équilibrons des mots. Au contraire, voulons-nous la posséder? Sans travail elle est à nous, nous la tenons». 131

Lorsque nous traitons la paix comme un idéal lointain, nous finissons par ne plus considérer scandaleux que l'on puisse la nier et en arriver même à la guerre pour atteindre la paix. Les bonnes idées, les phrases pesées, la capacité à dire que la paix est proche semblent faire défaut. Si la paix n'est pas une réalité vécue, à préserver et à cultiver, l'agressivité se répand dans la vie domestique comme dans la vie publique. Dans les relations entre citoyens et gouvernants, on en arrive à considérer comme une faute le fait de ne pas se préparer suffisamment à la guerre, à réagir aux attaques, à répondre à la violence. Bien au-delà du principe de légitime défense, cette logique antagoniste est, sur le plan politique, la donnée la plus actuelle dans une déstabilisation planétaire qui devient chaque jour plus dramatique et imprévisible. Ce n'est pas un hasard si les appels répétés à l'augmentation des dépenses militaires et les choix qui en découlent sont présentés par de nombreux gouvernants avec la justification du danger représenté par les autres. En effet, la force dissuasive de la puissance, et en particulier celle de la dissuasion nucléaire, traduisent l'irrationalité d'un rapport entre les peuples, fondé non pas sur le droit, sur la justice ou sur la confiance, mais sur la peur et la domination de la force. «En conséquence, comme l'écrivait déjà saint Jean XXIII à son époque, les populations vivent dans une appréhension continue et comme sous la menace d'un épouvantable ouragan, capable de se déchaîner à tout instant. Et non sans raison, puisque l'armement est toujours prêt. Qu'il y ait des hommes au monde pour prendre la responsabilité des massacres et des ruines sans nombre d'une guerre, cela peut paraître incroyable; pourtant, on est contraint de l'avouer, une surprise, un accident suffiraient à provoquer la conflagration». Or, au cours de l'année 2024, les

dépenses militaires mondiales ont augmenté de 9,4 % par rapport à l'année précédente, confirmant la tendance ininterrompue depuis dix ans et atteignant le chiffre de 2.718 milliards de dollars, soit 2,5 % du PIB mondial. 151 De plus, aujourd'hui, on semble vouloir répondre aux nouveaux défis non seulement par un effort économique considérable en matière de réarmement, mais aussi par un réaligement des politiques éducatives: à la place d'une culture de la mémoire qui préserve les prises de conscience acquises au cours du XX^e siècle et n'oublie pas les millions de victimes, on promeut des campagnes de communication et des programmes éducatifs, dans les écoles et les universités comme dans les médias, diffusant la perception de menaces et transmettant une conception purement armée de défense et de sécurité.

Cependant, «un ami véritable de la paix aime ceux qui ne l'aiment pas». Augustin recommandait ainsi de ne pas détruire les ponts et de ne pas s'appesantir dans le registre des reproches, préférant la voie de l'écoute et, dans la mesure du possible, de la rencontre avec les motivations des autres. Il y a soixante ans, le Concile Vatican II se concluait sur la prise de conscience d'un dialogue urgent entre l'Eglise et le monde contemporain.

1^{er} Janvier 2026

(La Suite dans nos prochaines éditions)

EPIPHANIE DU SEIGNEUR

L'adoration des mages

Textes: Is 60,1-6; Ps 71; Ep 3,2-3a.5-6; Mt 2,1-12

La solennité de l'Epiphanie est la célébration de la triple manifestation du Christ au monde: les mages se rendent à Bethléem pour chercher la vraie lumière; Jésus, baptisé dans le Jourdain, est l'Agneau sans tache qui enlève les péchés du monde; à Cana a lieu le premier miracle. C'est la fête de la révélation, de la révélation au monde du Fils de Dieu. Cette année, cette solennité revêt une importance particulière, car c'est le jour de la clôture solennelle de l'Année jubilaire de l'espérance (le 6 janvier 2026). Les lectures de cette solennité sont les mêmes pour les trois années liturgiques. Ainsi, nous nous attardons sur la scène de l'adoration par les mages.

La scène de l'adoration par les mages, décrite dans Matthieu 2,11 («Entrés dans la maison, ils virent l'enfant avec Marie, sa mère, et se prosternèrent pour l'adorer. Puis ils ouvrirent leurs coffrets et lui offrirent des dons: de l'or, de l'encens et de la myrrhe»), est un tableau précis et achevé, précédé par la vision de l'étoile (v. 10) et suivi par le rêve qui invite à éviter la visite à Hérode (v. 12). L'adoration se déroule à l'intérieur de la maison, tout le reste à l'extérieur. Et c'est dans la maison que les mages trouvent l'enfant avec Marie, sa mère.

Le texte, le contexte immédiat et le contexte prophétique présumé par l'évangéliste présentent une scène au caractère nettement royal: Royal est l'enfant, royale est la mère, royal est l'hommage des mages, royaux sont leurs dons; mais il semble qu'il faille supposer quelque chose de plus: une véritable proclamation de la royauté divine.

Entrés dans la maison, ils virent l'enfant avec Marie, sa mère, et se prosternèrent pour l'adorer. Comment comprendre l'adoration des mages?

Le sens de l'adoration accomplie par les mages est lié à l'humilité, à l'action de grâces, à la guérison que le Seigneur accomplit en nous: adorer, c'est aller à l'essentiel; c'est le moyen de se débarrasser de tant de choses inutiles, de dépendances qui anesthésient le cœur et engourdissent l'esprit. En adorant, en effet, on apprend à rejeter ce qui ne doit pas être adoré: le dieu de l'argent, le dieu de la consommation, le dieu du plaisir, le dieu du succès, notre moi érigé en dieu. Adorer, c'est se faire petit devant le Très-Haut, pour découvrir devant Lui que la grandeur de la vie ne consiste pas à avoir, mais à aimer. Adorer, c'est se redécouvrir frères et sœurs devant le mystère de l'amour qui dépasse toute distance: c'est puiser le bien à la source, c'est trouver dans le Dieu proche le courage d'approcher les autres. Adorer, c'est savoir se taire devant le Verbe divin, pour apprendre à dire des paroles qui ne blessent pas, mais qui consolent.

L'expérience de Dieu ne nous bloque pas, mais nous libère; elle ne nous emprisonne pas, mais nous remet en chemin, nous ramène aux lieux habituels de notre existence. Les lieux sont et seront les mêmes, mais nous, après la rencontre avec Jésus, nous ne sommes plus ceux que nous étions auparavant. La rencontre avec Jésus nous change, nous transforme. L'évangéliste Matthieu souligne que les mages sont repartis «par un autre chemin». Ils sont amenés à changer de route par l'avertissement de l'ange, afin de ne pas rencontrer Hérode et ses intrigues de pouvoir. Chaque expérience de rencontre avec Jésus nous incite à emprunter des chemins différents, car de Lui émane une force bonne qui guérit le cœur et nous détache du mal.

L'Epiphanie, dans la richesse variée de ses images, est donc un puissant mémorial de la manifestation du Christ comme Dieu incarné pour tous, femmes et hommes sans distinction de sexe, d'âge, de race ou de culture. Cette fête célèbre la rencontre des peuples et des cultures et nous rappelle l'importance d'apprendre à distinguer ce qui est essentiel dans la foi de ce qui appartient inévitablement à la tradition culturelle. A une époque où l'Eglise elle-même s'est profondément engagée dans l'écoute et le dialogue entre nature et culture, l'Epiphanie devient une occasion supplémentaire de réfléchir à ce tournant. Chacun de nous est, comme les mages, appelé à se mettre en route avec la passion de la recherche, à apporter ses dons, petits ou grands, et à contribuer au projet universel de Dieu. Personne n'est exclu: nous sommes tous invités à marcher ensemble vers cette lumière qui, comme l'étoile, continue de briller pour chaque peuple et chaque génération.

Fr. Bienvenu Des Saints, O.ss.t.

DIOCESE DE NKAYI

Bientôt l'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui

La chrétienté du diocèse de Nkayi s'apprête à accueillir dans la liesse populaire Mgr Halyday Mbouangui, nommé évêque coadjuteur avec droit de succession le 1^{er} décembre 2025 par Sa Sainteté le Pape Léon XIV. A cette occasion, les autorités ecclésiales de Nkayi lancent un appel aux fidèles, aux prêtres, aux personnes consacrées, aux responsables paroissiaux et diocésains des mouvements d'apostolat des départements administratifs de la Bouenza et de la Lékoumou à une mobilisation générale autour de cet événement.

Une réunion de coordination du Conseil épiscopal s'est tenue le lundi 8 décembre 2025 en la solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Elle était présidée par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi. Un seul point était à l'ordre du jour à savoir l'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui. Ainsi, la messe solennelle de l'ordination épiscopale aura lieu le dimanche 15 février 2026 à Madingou.

Dans l'attente de la communication des autres dispositions pratiques, quant à l'organisation de cet événement, le Conseil épiscopal invite l'ensemble du peuple de Dieu à porter dans la prière Son Excellence Mgr François Halyday Mbouangui, ainsi que tous les acteurs engagés dans la vie et la mission du diocèse de Nkayi. Aussi, à porter cet événement dans la prière et tous les acteurs engagés dans l'organisation, à se tenir disponibles pour les responsabilités à venir, et à mobiliser



Mgr François Halyday Mbouangui

les communautés dans un esprit de communion, de service et de joie ecclésiale. Fraternellement!

Abbé Cellot Primat NKOUGA
MABIKAS

Secrétaire chancelier

ECONOMIE

Le Comité ITIE suspend l'adoption du rapport 2023 pour corrections

Le Comité national de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) s'est réuni le 9 décembre 2025 au ministère des Finances pour sa troisième session de l'année. Présidée par le ministre des Finances, Christian Yoka cette rencontre était dédiée à l'examen du rapport ITIE 2023, document stratégique pour la gouvernance du secteur extractif et indispensable en vue du prochain cycle de validation prévu en 2027.

Le ministre a rappelé que l'ITIE constitue un engagement politique majeur pour le Congo. Le pays y réaffirme sa volonté de renforcer la transparence, d'améliorer la gouvernance publique et d'assurer une meilleure participation citoyenne dans la gestion de ses ressources naturelles. «L'ITIE n'est pas un simple exercice administratif, mais un outil de confiance entre l'État, les entreprises et les citoyens», a-t-il souligné. Durant la session, le Comité national, instance souveraine du processus ITIE, a examiné les premières conclusions du rapport 2023. À l'issue des échanges, il a été décidé que le document ne pouvait pas être adopté en l'état, en raison de plusieurs insuffisances. Selon Christian Mounzeo, membre



Une vue ces membres de l' ITIE, pendant leurs travaux

du comité exécutif de l'ITIE, certaines entités déclarantes, publiques comme privées, n'ont pas encore fourni l'ensemble des données requises. Ces informations sont pourtant essentielles pour garantir la conformité du rapport avec la norme ITIE et avec la loi nationale de 2022 qui encadre désormais les obligations de déclaration. Il a précisé que ces manquements constituent un obstacle sérieux à la fiabilité, à l'exhaustivité et à la qualité du rapport. Le comité a donc décidé d'organiser une nouvelle session avant la fin de l'année afin de permettre aux entités retardataires de compléter leurs déclarations. Cette étape est jugée indispensable pour assurer la crédibilité du rapport et maintenir le niveau d'exigence qui a permis au Congo d'être régulièrement présenté comme un «bon élève»

au sein du processus ITIE. Au-delà de la validation, Christian Mounzeo a insisté sur un autre enjeu majeur : l'utilisation effective des données publiées. Il a rappelé l'importance du rôle des médias, appelés à analyser les résultats, à les vulgariser et à stimuler le débat public. Les institutions de contrôle, telles que le Parlement et la Cour des comptes, sont également encouragées à s'appuyer sur ces informations pour renforcer la surveillance de la gouvernance publique. Une nouvelle session est attendue dans les prochaines semaines pour l'adoption finale du rapport ITIE 2023, une étape déterminante à l'approche de la validation de 2027.

Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

PAGIR

Evaluation du nouveau système de passation des marchés publics

Le comité de pilotage du projet d'évaluation du système de passation des marchés publics en application de la méthodologie MAPS (Méthodologie d'évaluation des systèmes de la commande publique) mis en place par le PAGIR (Programme accéléré pour la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services) a tenu, le 10 décembre 2025 à Brazzaville sa première session sous la houlette de Gervais Bouiti-Viaudo, conseiller spécial du Premier ministre et président dudit Comité. Occasion de valider le rapport de l'évaluation du système MAPS et la matrice des indicateurs, deux supports élaborés pendant quatre mois.

Pour la première fois, le pays s'est engagé à évaluer son système de passation des marchés publics. Cette évaluation a permis de relever les forces et les faiblesses de ce nouveau système. L'analyse des deux documents validés a débouché sur la formulation des recommandations permettant de renforcer le nouveau système de passation des marchés publics, avant leur transmission au secrétariat MAPS, basé en France. Dans son allocution, Gervais Bouiti-Viaudo a rappelé les



Les membres du comité après la cérémonie d'ouverture

missions du comité de pilotage: «Garantir l'appropriation de l'évaluation par les principales parties prenantes; favoriser la coopération et l'ouverture entre les principaux acteurs du système de passation des marchés; permettre de traiter en temps utile les défis et les risques dans le cadre d'un forum de collaboration». Davy Opoko, directeur général par intérim de l'Autorité de régulation des marchés publics a apporté des précisions sur l'importance de ce système. «Ce système est une initiative du Gouvernement qui a bien voulu évaluer notre système avec l'accompagnement de la Banque mondiale à travers un outil international qu'on appelle MAPS qui permet d'évaluer les systèmes de passation des marchés publics de tout pays quel que soit leur niveau de développement. Ce travail technique est revenu aux ex-

perts nationaux issus de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile pour apporter leur appréciation». Il a aussi fait un éclairage sur les marchés de gré à gré. «Les marchés de gré à gré ou l'entente directe est un mode de passation des marchés prévu par la réglementation. Sauf que notre réglementation fait de l'appel d'offres, c'est-à-dire la mise en concurrence des potentiels candidats aux marchés publics, c'est la règle. Le gré à gré va être une exception. Il y a des cas limitatifs qui sont prévus dans notre réglementation». La MAPS est un outil qui permet de faire le diagnostic de la santé du système de passation des marchés et propose des activités à mener pour avoir un système de passation des marchés publics plus efficace.

Philippe BANZ

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE

ET DU KOUILOU BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES

ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N° 15/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR

CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° de réquisitions	Références cadastrales				QUARTIERS	Arr./DPT	REQUERANTS
1	31986 du 02/07/2025	Pile(s) 01	Bloc 210	Section N	Superficie 493,65 m²	DJENO	Arr 06	MIATEKILA Messie Meillide Sebastini
2	28297 du 06/02/2019	Pile(s) 09	Bloc 213 ter	Section BL	Superficie 393,46 m²	NGOYO (File mbelo)	Arr 06	DIABATE Djeneba
3	31991 du 04/07/2025	Pile(s) 15	Bloc 16	Section L	Superficie 404,00 m²	O.C.H	Arr 1	YAFALI
4	31910 du 30/04/2025	Pile(s) 01 et 02	Bloc 2	Section /	Superficie 800,00 m²	DIOSSO (File Tchissosso)	Arr /	oniangue Kurt Gwenaël
5	30784 du 15/06/2023	Pile(s) 06	Bloc 38	Section /	Superficie 500,00 m²	SAINTE-MARIE (Madingo-kayes)	Arr /	LOEMBA Carine Elsa HYPPAT LOEMBA Franche Basilia
6	31699 du 29/11/2023	Pile(s) 03	Bloc 243	Section BM	Superficie 473,51 m²	NGOYO (File NGAND-NGOYO)	Arr 06	N'GUILA Régis Sylvère
7	32105 du 23/11/2025	Pile (s) 02 bis	Bloc 20	Section BN	Superficie 248,89 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MOUSSONI NZOUSSI Christelle Jenna
8	32155 du 09/10/2025	Piles(s) 02	Bloc 177	Section BN	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	EKOOU Leyla Khetia Hornyoe
9	32002 du 10/07/2025	Piles(s) 01	Bloc 13 bis	Section M²	Superficie 1018,26 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	La Sociét << GROUPE PHANIE >> SARL
10	30645 du 09/03/2023	Pile(s) 07	Bloc 99	Section M²	Superficie 400,00 m²	TCHIMAMBA	Arr 01	MORABANDZA NGOY Basilard Waldein Aithnard
11	30252 du 13/07/2022	Pile(s) 01; 02; 03 et 04	Bloc 60	Section BN-BIS	Superficie 2000,00 m²	MAYINGA	Arr 06	BOUKA Jean Pierre
12	30813 du 29/06/2023	Pile(s) 07	Bloc 85	Section J	Superficie 411,40 m²	MPITA (plasco)	Arr 01	OBA ICKET Rostand Christel
13	31965 du 19/06/2025	Pile(s) 01	Bloc 287 ex 49	Section BS	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	M'VOUANGA SIMBA Ferdinand
14	31697 du 27/11/2024	Pile(s) 01	Bloc 47 A	Section M	Superficie 332,54 m²	SOCOPRISE	Arr 01	NDIAYE Aminata
15	31943 du 03/06/2025	Pile(s) 248 Ter	Bloc /	Section J	Superficie 167,86 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	NGOULA Valentin Mireil
16	30990 du 19/09/2023	Pile(s) 25	Bloc 112	Section BD	Superficie 184,96 m²	MPAKA	Arr 03	MAMONA NZAOU Cyprien
17	26670 du 06/01/2017	Pile(s) 399	Bloc /	Section M	Superficie 814,37 m²	TCHIMBAMBA AVIATION	Arr 01	NZENGUE Prosper kevin
18	31753 du 22/01/2025	Pile(s) 03 et 05	Bloc 98 bis	Section BX bis	Superficie 1000,00 m²	DJENO (file tchinanga-nanga)	Arr 06	MOUSSONGO Melain Venceslas Bienvenue
19	31280 du 14/03/2023	Pile(s) 02 bis	Bloc 20	Section BL	Superficie 375,00 m²	NGOYO (File Tchiyendzi)	Arr 06	MAMPASSI BATINA Raphaël Mathieu
20	32032 du 31/07/2025	Pile(s) 17	Bloc 33	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO (File Mbelo)	Arr 06	MAKELA Bernadette
21	31954 du 18/06/2024	Pile(s) 03	Bloc 76	Section BL	Superficie 420,00 m²	LA PLEINE	Arr 06	MBOU-MOUELASSEBO Rochel Jeanny
22	29873 du 24/09/2021	Pile(s) 02	Bloc 91	Section BM	Superficie 496,00 m²	NGOYO (File NGAND-NGOYO)	Arr 06	MACOSSO Domingos Dinis
23	32026 du 28/07/2025	Pile(s) / 02	Bloc 125	Section CD SUITE	Superficie 500,00 m²	NANGA	Arr 06	MADZOU Pierric Lamal
24	32070 du 18/08/2025	Pile(s) 09 bis	Bloc 07	Section H	Superficie 259,29 m²	CAMP 31 juillet	Arr 01	ABO KHALIL Ahmad et ATTIE Achraf
25	31911 du 05/05/2025	Pile(s) 07	Bloc 165	Section CI	Superficie 500,00 m²	DJENO	Arr 06	BOUKAKA MOUKOKO Liz Laiticia
26	31850 du 25/03/2025	Pile(s) 01	Bloc 324	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	KIYENGUI TSIMBA Inès Victoire
27	32105 du 05/09/2025	Pile(s) 01	Bloc 300	Section: BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	BITSINDOU Amendée
28	31902 du 24/04/2025	Pile(s) 06	Bloc 162 ter	Section L	Superficie 324,12 m²	LA BASE	Arr 01	BOUANGA BU-YILU Blessing Allison
29	31095 du 17/11/2023	Piles (s) 01 et 08	Bloc 36	Section ABX3	Superficie 800,00 m²	SOULOU (File TCHINOMA)	Arr /	MALANDA Fridoline Aristide Chideric P
30	32115 du 06/10/2025	Pile(s) 04	Bloc 26	Section: M²	Superficie 750,00 m²	SOCOPRISE	Arr 01	MANTAZALA Martin
31	32024 du 23/07/2025	Pile(s) 02	Bloc 287 ex 49	Section BS	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA (File mandou)	Arr 01	APPESSÉ Charles Emile
32	29565 du 03/02/2021	Pile(s) 03	Bloc 119	Section BY17RE T	Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE (File kayes kukuanguila)	Arr 06	MIAKASSADILA Geneviève
33	32057 du 11/08/2025	Pile(s) 10-11 et 12	Bloc 337	Section BL4	Superficie 1519,42 m²	Nanga (File Tchiyobo)	Arr 06	DIAZABAKANA Wilfrid
34	31687 du 21/11/2024	Pile(s) 137	Bloc /	Section C	Superficie 500,00 m²	SONGOLO	Arr 02	ELENGA Charvel
35	32137 du 23/09/2025	Pile(s) 05	Bloc 25	Section BS	Superficie 400,00 m²	AEROPRT (File POATY)	Arr 01	DOUKA Bibiane Ondendy
36	32167 du 23/10/2025	Pile(s) 10 et 08	Bloc 114	Section BM	Superficie 790,00 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	MALANDA ME AWOU Don-samuel, MALANDA KIMINOU Eli Lemervilleux, MALANDA MATONDO Daniel Fortuné
37	30604 du 17/02/2023	Pile(s) 04	Bloc 98	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	MAKOUAHOUA Ayronn Mise Abel, MAHOUAHOUA Ayden Victoria Anne, MAHOUAHOUA Aymara Anahi Aloisia
38	32130 du 23/10/2025	Pile(s) DOMAINE	Bloc /	Section /	Superficie 9000,00 m²	NANGA (ZONE FOUTA LIBOUKOU)	Arr 06	KINTOMBO Clément
39	25598 du 13/11/2015	Pile(s) 05 et 07	Bloc 88	Section BL	Superficie 1500,00 m²	NGOYO	Arr 06	MOUANDA Hilaire
40	32033 du 23/07/2025	Pile(s) 03	Bloc 40	Section CD5	Superficie 400,00 m²	NANGA	Arr 03	BANTSIMBA KIABELO Pierrette

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire , le 17 décembre2025

Le chef de bureau

Romlaric Aimard NGASSAKY OBANDZA



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

Avis d'Appel d'Offres National (AAON)

Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Une Enveloppe)

Appel d'Offres N° : 10BIS/MPTEN/PATN-UCP/F/AON/2025

Projet : Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)

Acheteur : Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)

Pays : République du Congo

Intitulé du Marché : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR LES CENTRES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL, LES CENTRES D'IDENTIFICATION ET LES CENTRES DE PRODUCTION DES ACTES DE GREFFE, REPARTIS SUR DIX SITES PILOTES

Financement: BIRD

Prêt N°: 9398-CG

Emis le: 19 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le **Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**, et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements dans le cadre du marché relatif à la **fourniture d'équipements destinés aux centres d'enregistrement des faits d'état civil, aux centres d'identification, ainsi qu'aux centres de production des actes de greffe, répartis sur dix sites pilotes**. «Pour ce marché, l'Emprunteur utilisera la méthode de décaissement par Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque Mondiale pour le Financement de Projet d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché prévoit l'utilisation de crédit documentaire».

2. Le **Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)** sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **fourniture d'équipements destinés aux centres d'enregistrement des faits d'état civil, aux centres d'identification, ainsi qu'aux centres de**

production des actes de greffe, répartis sur dix sites pilotes, pour un délai d'exécution de trois (03) mois.

3. La passation du marché sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres National (AON) tel que définie dans le «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale **Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et Février 2025**», et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **l'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable d'un montant de cent cinquante mille (150 000) Francs CFA. La

méthode de paiement sera par dépôt ou virement bancaire au compte ci-après: 30015 24201 10120003026 71, domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH).

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous accompagnées d'une version électronique au plus tard le **19 janvier 2026 à 14 heures**. La soumission des offres par voie électronique «ne sera pas» autorisée. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées**. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le **19 janvier 2026 à 14 heures 30 minutes**.

7. Toutes les offres doivent comprendre «une Déclaration de Garantie de l'Offre», dont le modèle est indiqué dans la section IV.

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Nom de l'Agence d'exécution: **Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**

Nom du bureau: **Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**

Adresse du bureau: **254, Avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo**
Téléphone: (+242) 05 079 21 21
E-mail: marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur

Michel NGAKALA

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une convention de partenariat entre l'ESGAE et l'INRSSH pour renforcer la recherche scientifique

Le Pr Roger Armand Makany, directeur général de l'École supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE), et la Pr. Virginie Kouyimoussou, directrice générale de l'Institut national de recherche en sciences sociales et humaines (INRSSH), ont signé officiellement le 17 décembre 2025, dans la salle des actes de l'ESGAE, à Brazzaville, une convention partenariale.

Celle-ci engage, pour une période de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, les deux établissements à développer une collaboration dont l'objectif principal est de contribuer au développement de la recherche, avec une orientation multidisciplinaire; à mutualiser les compétences et les ressources,

Exprimant sa profonde gratitude à Mme Virginie Kouyimoussou, pour son engagement, sa disponibilité et l'esprit de collaboration qui ont présidé à l'aboutissement de ce partenariat, le Pr Roger Armand Makany a déclaré: «l'accord que nous signons ce jour vise à développer une collaboration structurée et durable, fondée sur la mu-



Les deux partenaires présentant la convention signée à l'assistance

Au-delà du cadre formel, cet accord traduit surtout une volonté partagée celle de mettre le savoir au service du développement, de rapprocher la recherche académique des réalités économiques et sociales, et de contribuer activement à l'essor scientifique de notre pays». Pour la Pr. Virginie Kouyimoussou, cet accord témoigne d'une volonté commune de mettre la connaissance scientifique au service des politiques publiques, du progrès social et du développement durable de notre pays. Avec l'ESGAE, a-t-elle indiqué, l'INRSSH se retourne aujourd'hui vers un partenaire fiable, au regard de son rôle combien louable et stratégique dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions structurantes au service de l'État et des populations. Loin d'être une fin en soi, la signature de cette convention constitue, au contraire, le point

de départ d'une collaboration active, que les deux partenaires souhaitent féconde, dynamique et tournée vers des résultats concrets et mesurables. Le partenariat prévoit concrètement: l'élaboration conjointe de thématiques de recherche; la constitution d'équipes de recherche multidisciplinaires; le transfert d'expertise scientifique, pédagogique et professionnelle; l'organisation d'activités scientifiques communes (séminaires, colloques, ateliers, journées d'étude); la promotion et la valorisation des productions scientifiques, en particulier la Revue congolaise de gestion. Avec l'INRSSH, nous saurons produire, ensemble, un savoir utile, rigoureux et porteur d'impact, a conclu le Pr Roger Armand Makany. La cérémonie s'est achevée par une remise de cadeau.

Viclaire MALONGA



Immortaliser l'instant, après la signature

ainsi que la mise en œuvre de projets conjoints. C'était en présence des autorités académiques, scientifiques, administratives, des enseignants-chercheurs, ainsi que des représentants des étudiants des deux institutions.

tualisation des compétences, la conduite de projets de recherche conjoints, la constitution d'équipes multidisciplinaires, le transfert d'expertise scientifique et pédagogique, ainsi que l'organisation d'activités scientifiques communes.

SANTÉ

Contribuer à la promotion des droits des déficients visuels

L'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo (UNAMAC) a organisé le 11 décembre 2025 à Brazzaville un atelier de sensibilisation sur le thème: «La santé, droit sexuel et reproductif des personnes vivant en situation de handicap visuel». Cet atelier s'inscrit dans le cadre des activités de la deuxième phase du projet axé sur «la santé, le droit sexuel et reproductif» qui a été exécuté en 2024-2025.



Les participants à la formation

Il avait pour objectif de contribuer à la promotion des droits des personnes handicapées visuelles, afin d'améliorer leurs conditions sociales. Environ une quarantaine, les participants ont bénéficié des enseignements des facilitateurs de l'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF), conduits par Mycoeur Bakissi, conseiller, au sein de cette structure, avec un accent particulier sur les droits à la santé sexuelle et reproductive ainsi que sur l'accès aux services de santé pour les personnes vivant en situation d'handicap visuel. Cyr Claudier Kokolo, président de l'UNAMAC, qui avait à ses côtés Thérèse Kamango Loutekila, présidente de l'Association des femmes aveugles pour le développement (AFAD), a exhorté les déficients visuels à se battre pour l'application de la loi portant promotion des droits des aveugles et malvoyants en Afrique, en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. «Le combat est grand parce qu'il reste beaucoup à faire, on ne s'arrête pas à la loi, mais nous devons avoir des textes d'application, et nous devons nous mettre au travail. La particularité aujourd'hui, c'est le leadership que doit mettre tout un chacun parmi nous, afin que les choses s'améliorent...», a-t-il souligné. De cet atelier, il faut également retenir que, l'Union africaine des aveugles et ses partenaires ont mis en place un projet portant sur la Promotion des droits des aveugles et malvoyants en Afrique, dont l'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo, membre à part entière de l'UAFAD sur les questions relatives au handicap visuel en au Congo. Ce projet compte deux phases: la phase du plaidoyer pour la ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des personnes handicapées, ainsi que celle sur la santé, les droits sexuels et reproductifs (SDSR). L'objectif de la première phase étant atteint avec la ratification en 2023 de ce protocole, par la République du Congo. Les activités de la deuxième phase du projet axé sur la santé, droits sexuels et reproductifs commencés en 2024, se poursuivent en 2025.

Alain-Patrick MASSAMBA

Likouala: quand les querelles internes étouffent l'urgence du développement

La Likouala, département le plus enclavé de notre pays, fait aujourd'hui parler d'elle non pas pour des avancées en matière de développement, mais pour des querelles internes aussi bruyantes que stériles. Des élus — députés et sénateurs — s'affrontent publiquement à la suite de l'organisation d'une rencontre entre un sénateur du cru et les sages du département, un peu abusivement baptisée «convention citoyenne». Cette rencontre, censée être un espace d'expression des préoccupations locales, a dégénéré en polémique nationale.

Au cœur de la controverse: des propos tenus par certains sages et notables, jugés irrespectueux, voire irrévérencieux, à l'égard du chef de l'État, qu'ils accusent de négliger la Likouala dans presque tous les domaines essentiels — infrastructures sanitaires et hospitalières, écoles, routes, transports... Ces propos ont suscité un tollé, entraînant l'intervention d'un natif du département, conseiller auprès du chef de l'État, dépêché pour apaiser les tensions et porteur, à son retour, d'une lettre d'excuses adressée au président de la République. Cette séquence, au-delà de l'émotion qu'elle a provoquée, appelle une réflexion de fond: que gagne réellement la Likouala dans ces affrontements?

Des querelles politiques au détriment des populations

Il est regrettable de constater que les élus de la Likouala consacrent davantage d'énergie à se déchirer qu'à défendre, de manière concertée et efficace, les préoccupations de

leurs mandants au sein du Parlement. Or, leur mission première n'est ni la rivalité personnelle ni la quête de positionnement politique, mais bien la représentation et la défense des intérêts des populations. Dans un département où l'accès aux soins reste un parcours du combattant, où des enfants étudient dans des conditions précaires, où les routes et les moyens de transport sont quasi inexistantes, les divisions internes constituent une faute politique et morale. Elles affaiblissent la voix de la Likouala, retardent la prise en charge de ses urgences et donnent l'image d'une élite plus préoccupée par ses ego que par le sort de ses concitoyens.

La parole des sages: légitime sur le fond, discutable sur la forme

Les sages et notables de la Likouala sont les dépositaires de la mémoire collective et de l'autorité morale. Leur parole est attendue, respectée et souvent nécessaire pour alerter sur les dérives ou les oublis. Les frustrations qu'ils expriment aujourd'hui sont loin d'être infondées: elles traduisent



Frédéric Bobongo Ackolet

un sentiment profond d'abandon et de marginalisation. Cependant, dans une République, la force d'un message tient autant à son contenu qu'à la manière dont il est exprimé. Lorsque la forme de la parole heurte les institutions, elle risque d'occulter la légitimité du fond et de détourner le débat des véritables enjeux. La dignité et la retenue de la parole traditionnelle sont des leviers puissants lorsqu'elles servent un plaidoyer structuré et respectueux.

L'apaisement comme responsabilité collective

La démarche d'apaisement engagée, matérialisée par la transmission d'une lettre d'excuses au chef de l'État, ne doit pas être interprétée comme une humiliation ou un reniement. Elle doit être comprise comme un acte de responsabilité et de maturité politique, visant à

préserver le dialogue et à éviter une rupture préjudiciable au département. Mais l'apaisement, pour être utile, ne peut être une fin en soi. Il doit ouvrir la voie à un dialogue structuré, sincère et orienté vers des solutions concrètes. À cet égard, la mise en place d'un cadre de concertation associant élus, sages et notables, ainsi que les représentants de l'exécutif, apparaît indispensable.

Pour une unité d'action au service du développement

La Likouala ne manque ni de potentialités ni de voix pour les défendre. Ce qui lui fait défaut, c'est l'unité stratégique de ses élites. Il est urgent que les députés et sénateurs du département parlent d'une seule voix sur les dossiers essentiels: désenclavement routier et fluvial, renforcement des infrastructures sanitaires, amélioration du système éducatif, accès aux transports, à l'électricité, à l'eau potable, à un réseau internet de qualité etc...

L'histoire jugera les responsables politiques non sur leurs polémiques, mais sur leur capacité à obtenir des résultats tangibles pour les populations. Les sages, quant à eux, resteront crédibles s'ils continuent d'exercer leur rôle de guides et de médiateurs dans un esprit de responsabilité et de respect des institutions.

Trois préconisations pour sortir durablement de l'impasse

1. Restaurer la responsabilité poli-

tique et l'unité des élus

Les députés et sénateurs de la Likouala doivent s'inscrire dans une dynamique de responsabilité collective. Cela implique la mise en place d'un cadre permanent de concertation entre élus du département, la définition de priorités communes et la défense d'une position unifiée au Parlement sur les dossiers stratégiques. Les rivalités personnelles et les affrontements publics doivent céder la place à une action coordonnée, lisible et orientée vers des résultats concrets pour les populations.

2. Instituer un dialogue structuré entre élus, sages et exécutif

Les sages et notables doivent être pleinement associés à la réflexion sur le développement du département, dans un cadre respectueux des institutions républicaines. Un espace formel de dialogue tripartite — élus, autorités traditionnelles et représentants de l'exécutif — permettrait de canaliser les frustrations, de formuler des revendications claires et de suivre leur prise en charge. Le dialogue, lorsqu'il est organisé et sincère, renforce la crédibilité des revendications et évite les dérives inutiles.

3. Mettre la question du désenclavement et des services sociaux au cœur de l'agenda national

La Likouala doit cesser d'être un sujet conjoncturel pour devenir une priorité structurelle. Les élus, appuyés par les sages, doivent porter un plaidoyer rigoureux en faveur du désenclavement routier et fluvial, du renforcement des

infrastructures sanitaires et scolaires, et de l'amélioration des transports. Ces enjeux doivent être traduits en projets chiffrés, programmés et suivis, afin que les engagements politiques produisent enfin des effets visibles sur le terrain.

Conclusion: dépasser les ego pour sauver l'essentiel

La Likouala ne peut plus se permettre le luxe des divisions internes. Chaque querelle publique affaiblit sa cause et retarde la prise en charge de ses urgences. Le moment est venu de dépasser les susceptibilités, de taire les ego et de transformer les frustrations en propositions concrètes. L'unité, le dialogue et la responsabilité politique ne sont pas des slogans: ils constituent aujourd'hui la seule voie crédible pour sortir la Likouala de son enclavement et lui rendre la place qu'elle mérite dans le développement national. Cette tribune n'est dirigée contre personne. Elle est un appel à la conscience collective, au service exclusif des populations de la Likouala.

Enfin, j'ai la faiblesse de croire que la Likouala ne nous appartient pas, elle est la propriété de personne, mais elle est le legs indivis des générations passées et nous la devons aux générations futures. Tâchons de ne jamais l'oublier.

Frédéric BOBONGO ACKOLET

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE

Des certificats de distinction aux jeunes de la première cohorte "Toza Bilengé"

Placée sous les auspices du chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne (UE) au Congo, Nilson Torben, la cérémonie de remise de certificat à la vingtaine de jeunes composant le premier groupe consultatif de la jeunesse auprès de la Délégation de l'UE, dit "Toza Bilengé" (nous sommes la jeunesse), en lingala, s'est déroulée le jeudi 11 décembre 2025, à l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville.



Les jeunes, entourés des cadres de l'UE, brandissant leurs certificats

En présence du secrétaire exécutif du Conseil consultatif de la jeunesse, Michrist Kaba Mboko et du chargé du projet "Toza Bilengui" Marian Reache.

Cette cérémonie a marqué la clôture officielle de "Toza Bilengé", un programme de la Délégation de l'UE au Congo au profit des jeunes Congolais, évoluant dans divers secteurs. Il s'est étendu sur dix mois, de février à décembre 2025, avec pour objectif d'établir un lien privilégié et un dialogue constructif entre l'UE et la jeunesse congolaise. Ce programme a permis aux jeunes de renforcer leurs compétences et leurs connaissances sur l'UE, accroître leur participation dans le partenariat UE-Congo. Aussi, leur a-t-il offert des opportunités de réseautage pour faire entendre leur voix.

Pour Nilson Torben, «ce programme pilote a été conçu comme une véritable plateforme d'échanges. Nous ne clôturons pas simplement un programme.

Nous célébrons l'énergie, l'engagement et l'avenir incarnés par 20 jeunes exceptionnels de cette cohorte», a-t-il souligné.

Grâce à ce projet, les jeunes ont bénéficié des formations et d'échanges directs avec les représentants de l'UE et l'équipe Europe. «Aujourd'hui, vous ne repartez pas avec un simple certificat, vous repartez avec des connaissances plus fines de l'UE. Cependant, votre travail ne s'arrête pas là. Il ne fait que commencer. Et pour nous également», a exhorté le représentant de la délégation de l'UE au Congo.

Les jeunes n'ont pas seulement reçu de l'UE, mais ils ont également participé et proposé quelques actions sur des thèmes de l'Environnement, avec la réalisation de la "Fresque du climat"; des Droits des femmes en organisant le concours et la publication d'un recueil de 15 poèmes; du Patrimoine et de l'identité culturelle avec l'organisation d'un débat public autour

du film "Dahomey"; de l'Art, des droits des jeunes ou encore de la Santé mentale, en créant et diffusant le podcast "Toza Bilengé". «Grâce à des visites de terrain et des participations à des événements majeurs comme les rencontres des entrepreneurs francophones et le forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Bordeaux, vous avez pu rayonner à la fois votre engagement et notre soutien. Nous vous félicitons et sommes impatients de voir tout ce que vous allez accomplir», s'est réjoui Nilson Torben, comme quoi la DUE attend beaucoup de ces jeunes. Dans l'optique de faire de ce programme une plateforme consultative pérenne, le chargé d'affaires de la Délégation de l'UE a exprimé l'intention de lancer dès 2026, une seconde cohorte de "Toza Bilengé" pour consolider la dynamique enclenchée.

Un des membres de la première cohorte, Nathalie Ngouanga, juriste en Droits humains, animatrice de sensibilisation engagée

MARCHE ARTISANAL DE NOEL

Les opérateurs artisanaux exposent leur savoir-faire au public

La deuxième édition du marché de Noël, cuvée 2025, se tient du 17 au 30 décembre à l'esplanade de l'Agence nationale de l'artisanat (ANA) à Brazzaville, sur le thème: «Faites de l'artisanat, l'artisan en fête».



Un stand des produits issus de l'agro-pastorale

C'est la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, qui a ouvert ce salon le mercredi 17 décembre 2025. En présence des ministres Jean Luc Mouthou, de l'Enseignement général, Léon Juste Ibombo, de l'Economie numérique, et Rosalie Matondo, de l'Economie forestière et de Mme Emma Mireille Opa, directrice générale de l'ANA. L'administrateur-maire de Moundou, Sylvie Makosso Ngakabi, y a également pris part. Une centaine d'exposants, chacun dans son domaine, comme la vannerie, les bijoux, les textiles, les produits agricoles, etc. Ont pris d'assaut la cour de l'ANA, pour présenter leurs produits. Six pays participent à cette deuxième édition: Madagascar,

dans la communauté sur les violences basées sur le genre a remercié la délégation de l'UE, pour l'opportunité offerte. Elle a encouragé les jeunes à avoir un esprit ouvert et créatif. «J'ai participé à Toza Bilengé, pour qu'en quelque sorte montrer encore mon engagement dans le travail que j'accomplis dans ma

Côte-d'Ivoire, Mali, Cameroun, Sénégal, R.D Congo, pour une diversité d'articles.

Pour Mireille Opa, ce salon valorise le travail de l'artisan congolais: «C'est l'occasion de faire la promotion des produits authentiques de qualité, afin de créer une bonne ambiance pendant les fêtes de Noël et de fin d'année».

Jacqueline Lydia Mikolo a précisé que ce marché de Noël, qui s'ouvre maintenant, à une concurrence loyale, met en valeur les artisans qui sont des vitrines de l'économie congolaise. «Achetez les produits du terroir,

communauté, au sein de la ville de Pointe-Noire, mais aussi me faire former, me faire accompagner. C'était une opportunité de rencontrer aussi d'autres jeunes acteurs sociaux dans le développement communautaire», a-t-elle laissé entendre.

**Esperancia
MBOSSA-OKANDZE**

c'est participer à la diversification de l'économie congolaise», a-t-elle dit. La ministre des PME a annoncé les objectifs de son département pour l'année 2026: doter les artisans congolais des cartes professionnelles numérisées associées à l'assurance maladie pour les retraités; mise en valeur du village artisanal de Brazzaville, qui sera un cadre idéal pour les artisans de se mouvoir; mise en place de la galerie virtuelle qui permettra aux artisans de se connecter au monde, avec l'apport du ministère de l'Economie numérique. «D'autres secteurs de l'artisanat seront exploités grâce au partenariat avec les ministères des Zones économiques spéciales et de l'Agriculture pour mettre en valeur les métiers du bois», a dit Jacqueline Lydia Mikolo. Avant de couper le ruban symbolique du village artisanal "marché de Noël 2025".

Pascal BIOZI KIMINOU

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire

Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC face au stade Franco ANSELM, Centre-ville, téléphone: (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98, E-Mail: maitresaultia@gmail.com. République du Congo.

INSERTION LEGALE

FUTUR COMMERCIAL SERVICES CONGO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA

Siège Social: Vindoulou, vers le Péage de Mengo Arr n°04 Loandjili
RCCM n° CG-PNR-01-2020-B13-00126
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq, consistant en un procès-verbal portant décision de l'associé unique tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire, dûment enregistré en date du sept octobre deux mil vingt-cinq sous le folio 183/54, n°2399, que l'associé unique de la société FUTUR COMMERCIAL SERVICES CONGO, a pris les décisions suivantes:

CESSION DE PARTS SOCIALES: Monsieur Jean Bruno MBOUSSA, ancien associé unique, a décidé de céder la totalité de ses parts sociales au profit de Monsieur ZHU YONG.

CHANGEMENT DU GERANT: A cause de la résolution précédente, l'associé unique se démet de ses fonctions de gérant, et décide que cette fonction sera désormais assumée par le nouvel associé unique en la personne de Monsieur ZHU YONG.

MISE A JOUR DES STATUTS: En conséquence desdites modifications, les statuts de la société ont été mis à jour par la Notaire soussignée en date du vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq, et dûment enregistrés par le service de l'enregistrement des domaines et timbres de la ville de Pointe-Noire, en date du sept octobre deux mil vingt-cinq.

DEPOT LEGAL: Dépôt desdits actes a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le vingt-huit octobre deux mil vingt-cinq, puis enregistré sous le numéro de formalité CG-PNR-01-2025-D-01467.

Pour avis

Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société ASTIELL FINANCES, société à responsabilité limitée pluripersonnelle au capital de 1.000.000 francs CFA dont le siège social est sis, au n°34, Rue Mabiala, Moundou, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le n°CG-BZV-01-2024-B12-00308 du 19 Octobre 2024;

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société du 15 décembre 2025, les associés ont délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée et la radiation.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 18 décembre 2025, sous le n°CG-BZV-01-2025-D-01338 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Greffier en chef, Chef de Greffe
Maître Clément NGATALI

RECHERCHE

L'abbé Samanou, docteur en philosophie de l'éducation

Prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire, l'abbé Benjamin Samanou a soutenu avec succès, samedi 13 décembre 2025 à Brazzaville, une thèse de doctorat unique en philosophie de l'éducation, consacrée à l'analyse critique de la rationalité communicationnelle du philosophe allemand Jürgen Habermas. La soutenance s'est déroulée à l'Université Marien Ngouabi, devant un jury international, dans un contexte académique marqué par les débats contemporains sur la crise de la rationalité éducative et la nécessité de refonder les finalités de l'éducation.



Dr Benjamin Samanou

les finalités de l'éducation, la relation éducative et les processus d'apprentissage. L'éducation apparaît ainsi comme un espace de construction de sujets autonomes, critiques et responsables, capables de participer activement à l'espace public démocratique. Adoptant une approche philosophique et herméneutique, la thèse met en évidence les enjeux épistémologiques, éthiques et sociaux de l'éducation dans les sociétés contemporaines. Elle montre que l'école ne peut être pensée uniquement comme un lieu de performance ou d'adaptation économique, mais comme un espace de socialisation démocratique et de formation citoyenne. Si un apport original du travail de l'abbé Benjamin Samanou réside dans la critique interne de la pensée de Habermas, l'auteur reconnaît cependant la portée émancipatrice de la rationalité communicationnelle. Il souligne que celle-ci tend à négliger la place de l'enfant comme sujet pleinement reconnu de la rationalité. La thèse plaide ainsi pour une éducation fondée sur la parole, la participation et la reconnaissance de l'enfant comme interlocuteur à part entière du processus éducatif. En dialogue avec les traditions éducatives africaines, notamment l'art

de la palabre, la recherche propose une vision inclusive et contextualisée de l'éducation. Elle montre que ces traditions constituent des espaces de rationalité communicationnelle déjà à l'œuvre, susceptibles d'enrichir les modèles éducatifs contemporains et de répondre aux défis spécifiques des sociétés africaines.

La soutenance a eu lieu devant un jury présidé par le Professeur Charles Zacharie Bowao, Pr des universités. La direction de la thèse était assurée par le Pr Augustin Mutuale de l'Institut catholique de Paris (France), avec la codirection du Dr Laurent Gankama, maître de conférences à l'Université Marien Ngouabi. Les rapporteurs externe et interne étaient le Pr Roger Mondoué de l'Université de Douala (Cameroun) et le Dr Michel Emile Mankessi de l'Ecole normale supérieure de Brazzaville. Le Dr Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, maître de conférences à l'Université Marien Ngouabi, a également siégé au sein du jury comme examinateur. Après délibération, le jury a unanimement décerné à l'abbé Benjamin Samanou le grade de docteur en philosophie de l'éducation, avec la mention très honorable assortie des félicitations du jury, saluant la rigueur scientifique, l'originalité et la portée intellectuelle du travail présenté. Par cette thèse, Benjamin Samanou apporte une contribution significative au renouvellement critique de la philosophie de l'éducation, en montrant que la pensée de Jürgen Habermas, enrichie par les traditions africaines du dialogue, offre des perspectives solides pour une refondation humaniste et démocratique des pratiques éducatives contemporaines. Parmi les personnalités présentes, il y avait Mgr Abel Liluala, archevêque de Pointe-Noire et Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la Conférence épiscopale du Congo.

Gaule D'AMBERT
et Darchevie Kette BONAZEBI
(Stagiaire)

RECHERCHE

Emerson Massa Hekeabeka décroche avec brio son master

Une soutenance de mémoire de master en gestion des ressources humaines coaching a eu lieu, samedi 20 décembre 2025 à l'Institut de gestion et de développement économique (IGDE) à Brazzaville. Intitulée: "Modalités du processus de recrutement des personnes vivant avec handicap au sein de la fonction publique congolaise", une question essentielle pour la société congolaise. Un master de l'université du Sénégal supdeco, délocalisé à l'IGDE.



Emerson Massa Hekeabeka

Ce mémoire a été brillamment soutenu par Emerson Massa Hekeabeka, étudiant malvoyant, devant un jury présidé par le Pr Hypolite N'dey, maître de conférence CAMES, avec pour examinateurs Drs Cyrille Ngouloubi et Arsène Akouélé, rapporteur, Wolf Martial Barthélémy Bongoye, Pr associé en sciences politiques et administratives. Après délibération, le jury lui a unanimement décerné le diplôme de master en gestion des ressources humaines et coaching, avec le grade de maître manager, en lui attribuant la note de 18/20, avec une mention excellente. Parmi les personnalités présentes, il y avait Antoinette Kébi, ancienne secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme, et Jean-Clotaire Tomby, cadre du ministère en charge des Affaires sociales, Abraham Ibela, ancien député (suppléant) d'Oyo. L'étude veut comprendre comment les personnes vivant avec handicap peuvent être intégrées plus facilement dans la fonction publique.

Elle s'intéresse à ce qui existe déjà: lois, pratiques actuelles, mais aussi à ce qu'il faut améliorer. Ce travail présente deux grands objectifs: comprendre les difficultés que rencontrent les personnes vivant avec un handicap quand elles veulent entrer dans la fonction publique. Cela veut-dire pourquoi, sont-elles peu recrutées? qu'est-ce qui bloque leur accès à ces emplois?; proposer des solutions pour que leur recrutement soit plus facile, plus juste, et plus adapté à leurs besoins. Pendant son étude, il a découvert plusieurs problèmes qui empêchent les personnes vivant avec handicap d'être bien recrutées dans la fonction publique: le manque d'information. Beaucoup de personnes handicapées ne savent pas qu'il existe des possibilités d'emploi dans la fonction publique, elles ne connaissent pas bien leurs droits; l'accessibilité. Les lieux de dépôt de dossiers, les centres d'examen ou les lieux de travail ne sont souvent pas adaptés aux personnes en fauteuil roulant ou avec d'autres handicaps. Cela

rend leur participation très difficile; la discrimination. Certaines personnes pensent que les personnes handicapées ne peuvent pas bien travailler. A cause de cela, elles ne sont pas toujours prises au sérieux lors des concours ou entretien d'embauche; l'absence de politique claire. Même s'il existe des lois, elles ne sont toujours pas appliquées. Il manque des textes spécifiques ou des mesures concrètes pour rendre le recrutement plus inclusif. Pour améliorer le recrutement des personnes vivant avec un handicap, Emerson Massa Hekeabeka propose plusieurs solutions simples et efficaces, au nombre desquelles: informer les personnes handicapées; adapter les lieux et les épreuves; lutter contre les préjugés. Pour que des solutions proposées deviennent une réalité, il a suggéré plusieurs étapes: organiser une rencontre avec le Gouvernement; les ministères concernés; les associations des personnes handicapées et les spécialistes du recrutement. Cela permet, affirme-t-il, de discuter des propositions et de décider ensemble quelles solutions mettre en œuvre en premier lieu. Après la réunion, rédiger un plan clair, etc. Avant de lancer les actions, il faut former des agents de la fonction publique, pour qu'ils comprennent bien l'importance de cette démarche; les bâtiments publics et les centres de concours doivent être adaptés. Après toutes ces préoccupations, les recrutements peuvent commencer avec des postes accessibles et des concours équitables. Des quotas réservés peuvent être mis en place...

Alain-Patrick MASSAMBA

OFFICE NOTARIAL

MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI

01, Avenue Alphonse FONDERE, Rond-Point la Coupole, Centre-ville - Brazzaville
B.P : 1143 Tél.: +242.06.670.58.09

Email:offnotebakanid@gmail.com République du Congo.

«MEIYA SERVICES»

Société A responsabilité Limitée

Au capital social de FCFA (1.000.000)

Siège social sis à Brazzaville, 20, rue Ngo, Moutabala,

RCCM: CG-BZV-01-2025-B12-00207

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu en l'étude de Maître Dieudonnée EBAKANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, enregistré le premier décembre deux mi vingt-cinq, à la recette des Impôts de Bacongo, sous le Folio 208/011, 1105503, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale: «SOCIETE MENA SERVICES» SARL

Siège social: est fixé à Brazzaville 20, rue Ngo, Moutabala, arrondissement 7, Mfilou-Ngamaba.

Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Le Capital social: Un million (1.000.000) FCFA, divisé en cent (100) parts sociales égales de dix mille (10.000) FCFA chacune numérotées de un (001) à cent (100), entièrement souscrites, libérées et attribuées aux deux (02) associés.

Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de FCFA un million (1

Objet social: la société a pour objet directement et indirectement au Congo, les bâtiments et les travaux publics, l'entretien des bâtiments et espaces verts.

Et, généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Gérance: Monsieur NSIETE Jean Remi, associé, demeurant à Brazzaville, 20, rue Ngo, Moutabala, Mfilou-Ngamaba, a été nommé gérant de la société conformément à la troisième résolution du procès-verbal constitutif de la société en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2025-B12-00307.

Pour insertion légale

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Notaire

Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC face au stade Franco AN-SELM, Centre-ville, téléphone: (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98, E-Mail: maitresaultia@gmail.com. République du Congo.

INSERTION LEGALE

CONGO XINDI LOGISTIQUE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 2.000.000 FCFA

Siège Social : District de Hinda, immeuble jouxtant le mur de la société CIMAF

RCCM n° CG-PNR-01-2022-B13-00511

Kouilou

REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULO en date du seize juin deux mil vingt-cinq, consistant en un procès-verbal portant décision de l'associé unique tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire, dûment enregistré en date du dix-neuf juin deux mil vingt-cinq sous le folio 115/19, n°2117, que l'associé unique de la société CONGO XINDI INGENIERIE, a pris les décisions suivantes:

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL: La société a désormais pour objet:

- Construction de bâtiments complets;
- Transit;
- Dédouanement;
- Vente des produits électroniques;
- Prestations de services;
- Ingénierie routière;
- Extraction et traitement minier.

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL: Le siège de la société qui était initialement établi à Brazzaville, dans la zone industrielle de Mpila (sans-fils) est transféré dans une autre ville, précisément à l'adresse suivante:

- District de Hinda, immeuble jouxtant le mur de la société CIMAF, Kouilou- République du Congo.

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE: La société est désormais dénommée «CONGO XINDI LOGISTIQUE».

MISE A JOUR DES STATUTS: En conséquence desdites modifications, les statuts de la société ont été mis à jour par la Notaire soussignée en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq, et dûment enregistrés par le service de l'enregistrement des domaines et timbres de la ville de Pointe-Noire, en date du dix-neuf juin deux mil vingt-cinq.

DEPOT LEGAL: Dépôt desdits actes a été fait au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le vingt-trois juin deux mil vingt-cinq, puis enregistré sous le numéro de formalité CG-BZV-01-2025-D-00725.

Pour avis

Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

HANDBALL

Un tournoi né de la passion d'une dynamique

La ville de Brazzaville a abrité, du 12 au 22 décembre 2025 au gymnase D'Ornano et à l'ISEPS, une compétition dénommée "Tournoi national de cohésion et de fraternité". A l'origine de cet événement, la dynamique "Le réveil du handball congolais". Il a rassemblé 40 équipes seniors dont trois venues de la République Démocratique du Congo (RDC). Tout le monde y a vu une occasion de relancer la discipline dans le pays.

Véritable démonstration de mobilisation des équipes, le nombre record de participants a permis d'accorder tout le sérieux qu'elle mérite à une telle compétition. Du véritable régal mais, surtout, a relevé la coordinatrice générale de la plateforme organisatrice de l'événement, Mme Colombe Christelle Bouaka Milandou, la joie de constater que le pays regorge d'une si grande pépinière, et en plus de qualité, qu'on peut sauver afin de redorer le blason d'antan du handball congolais. «Il y a un engouement qui ne peut laisser aucune autorité insensible autour d'une discipline qui a fait honneur à notre pays», a-t-elle déclaré.

Ce tournoi a été marqué par la présence inspirante de légendes du handball congolais, dont Solange Koulinka, Germaine Djimbi "Tostao", Angélique Abemane, Georges Tsoumou, Chérubin Kodja, etc., apportant ainsi un soutien psychologique à cette initiative. Ces figures emblématiques ont aussi partagé leurs expériences et mis en avant l'importance de la rigueur, de la discipline et du



BMC, vainqueur du tournoi masculin

travail acharné pour atteindre l'excellence sportive. Chérubin Kodja, en particulier, devenu expert international en la matière, a animé un clinic au profit des entraîneurs.

Les lauréats

Vingt-cinq équipes masculines ont été représentées, et quinze féminines. La compétition s'est terminée en apothéose. Chez les dames, Grain de sel a réussi une grande performance en remportant le titre aux dépens de DGSP, après une finale maîtrisée: 23-16. Quant au tournoi masculin, il a été remporté par BMC, aux dépens de CFJSO: 27-20.

Des récompenses individuelles ont été décernées: Christ Lekouandila (Tsongolaise), meilleur buteur (62 buts); Andrecia Tsoumou (DGSP), meilleure marqueuse (43 buts); Staline Balekani (BMC), meilleur gardien de but; Mispa Ngolo (GDS),

meilleure gardienne de but.

Une organisation saluée

Ce tournoi s'impose comme un événement majeur pour le renouveau du handball congolais. Les gradins du gymnase d'Ornano ont été régulièrement envahis par une foule nombreuse de spectateurs qui ne s'est pas du tout ennuyée et semble prête à revenir pour la relance du handball congolais. L'organisation a été saluée par les équipes participantes. Logement, accueil, encadrement... tout a été mis en œuvre pour garantir le confort des joueurs et des officiels.

Fort de son succès, ce tournoi placé sous le patronage du directeur général de la sécurité présidentielle (Dgsp), le général Serges Oboa, et de la marraine du tournoi Aline France Etokabeka, semble promise à un bel avenir.

G.-S.M.

FOOTBALL

Vite un sélectionneur, s'impatiente la FECOFOOT !

Le Comité exécutif (Comex) de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) a tenu, samedi 20 décembre 2025 à son siège, sa dernière session de travail de l'année. Sous la présidence de Jean-Guy Blaise Mayolas, le dirigeant de l'institution, les membres du Comex ont abordé plusieurs questions cruciales liées au football national, mettant particulièrement l'accent sur les compétitions à venir.

Malgré l'absence des Diablos-Rouges A à la CAN Maroc 2025, considérée comme une énorme déception pour le peuple congolais, la FECOFOOT affiche sa détermination à rebondir. La voie de passage obligée est claire: se qualifier pour la dernière CAN à se disputer tous les deux ans, celle qu'accueilleront l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie en 2027. Le tour préliminaire débutera du 23 au 31 mars 2026. Le Comité exécutif a noté que «le processus d'engagement est déjà lancé et la date limite stricte a été fixée au 31 décembre 2025». Sur ce point, le Comité exécutif a relevé que «le manque de compétitions locales impose l'option d'une mise en place d'une équipe constituée majoritairement des joueurs de la diaspora, à condition d'avoir un sélectionneur». D'où, estime-t-il, «la nécessité de procéder rapidement à un appel à candidatures»

Concernant la participation



Les membres du Comex

au tournoi zonal servant d'éliminatoires pour la CAN des moins de 17 ans, le COMEX a recueilli l'avis du sélectionneur. Après l'échange, il a «conclu que l'absence de compétitions locales ne permet pas à ce dernier de mettre en place une équipe compétitive capable de pendre part aux dites éliminatoires». Implicitement, la FECOFOOT plaide pour le recrutement d'un sélectionneur de renom.

Lors de cette réunion, d'autres sujets ont été abordés, dont le tournoi interdépartemental U14-U15 et U16 (Filles et garçons). Pour le Comex, l'organisation de cette compétition des jeunes, prévue du 27 au 29 décembre 2025 au Centre technique d'Igné, montre son engagement en faveur de la promotion des jeunes talents dans les deux versions du tournoi.

Le programme ambitieux de la Direction technique nationale a également été évoqué, notamment la formation de la licence A-CAF au Congo. A ce propos, la FECOFOOT a obtenu de l'instance continentale «l'organisation de la licence A à Brazzaville dont la première session se tiendra à partir du premier trimestre de l'année 2026». Soulignant ainsi «l'importance accordée par la FECOFOOT au développement des compétences techniques des encadreurs». Sur le plan des infrastructures, un budget de 209.167 dollars US a été validé avec la FIFA pour des travaux au Centre technique d'Igné. Enfin, le Comex a constaté l'absence totale des compétitions en raison de la fermeture prolongée des stades...

Franck SOUAPIBOU

Briller
davantage
en

2026

BGFI Bank Congo
vous souhaite de

Joyeuses fêtes

Ecoute - Qualité - Client

Tel: 8188 / 2030

Email: eqccongo@bgfi.com

www.groupebgfibank.com

BGFI Bank

Votre partenaire pour l'avenir



2026

LA FEDERATION DES MUCODEC
vous présente ses

Vœux les meilleurs !